

DE 1577 À 1762

LE COLLÈGE DES JÉSUITES.

1577 ILS ARRIVENT.

Le 3 Juillet 1572, un acte fut signé entre les échevins et le Duc représenté par Jacques Bolacre, président de la Cour des Comptes du Nivernois et Me Guy Coquille procureur général des Ducs de Nevers. Toute la partie du collège du côté de la rue des Bourgeois fut abandonnée à Ludovic (ou Louis) de Gonzague et à sa femme qui en firent cession immédiate aux Jésuites. Les échevins s'étaient réservé une partie des locaux du collège et trois maisons voisines que le Duc venait d'acquérir dans les rues Mirangron et des Fangeats ¹ pour y loger un ou plusieurs maîtres et pédagogues et les enfants pensionnaires et encore pour y instruire les enfants alphabétiques dont lesd. frères de la Compagnie de Jésus n'avaient accoutumé de se charger ².

Le 26 septembre 1573 Ludovic de Gonzague compléta sa donation par une rente de 2000 livres destinée à faciliter leur installation, l'aménagement des locaux et les frais de fonctionnement.

Le Duc avait, en fait, une ambition plus vaste. Il désirait dès 1575 annexer au collège, l'abbaye de Saint-Martin, pour en augmenter les revenus, afin d'y avoir plus grand nombre d'escoliers et y instituer une université ³. Mais ce projet n'eut pas de suite.

Les travaux durèrent plusieurs années et les Jésuites ne s'installèrent réellement qu'en 1577.

LA VIE DU COLLÈGE DE NEVERS

1577-1591. Extensions successives du Collège.

Dans l'acte du 3 juillet 1572, les Jésuites s'étaient engagés à entretenir quatre régents au collège. En 1577, ils proposèrent de se charger de l'école et de l'enseignement des alphabétiques.

Par le traité du 2 août 1578, les échevins cédèrent au Duc, toute la part et portion qu'ils avaient réservée par le premier contrat de cession et démission des maisons du collège, ces locaux furent immédiatement transférés aux Jésuites avec deux autres maisons que le Duc se proposait d'acquérir.

Les Jésuites promirent, en contre partie, moyennant une somme de 150 livres par an, payables par la ville en trois termes, les 1er octobre, 1er février et 1er juin de s'employer en l'institution et enseignement de la jeunesse, prendre et recevoir pensionnaires, instruire les alphabétiques par eux ou par autres capables et suffisants personnages. Cette somme payée par la ville fut portée à 200 livres par an le 28 septembre 1586.

Les Jésuites de leur côté achetèrent en 1577 et 1578, sept maisons, avec des cours et jardins, donnant sur les rues des Bourgeois, Mirangron et des Fangeats ; puis trois autres en 1580, 1581 et 1585.

Le collège s'enrichit de dons divers : fermes, terres et maisons, notamment en 1582 où un parisien de passage à Nevers, Claude d'Anthenay, lui donna une rente annuelle et perpétuelle de 416 écus 2/3 (1250 livres).

Les maisons promises par le Duc ne furent achetées et remises aux Jésuites que le 18 octobre 1585. Ludovic de Gonzague y ajouta le 17 juin 1588, une métairie sise dans la paroisse de Saint-Eloy.

¹ D'après Edmond Dumigny op. cit. p.8.

² Victor Gueneau (op. cit.) publie ce traité, t.1, p.31 à 34. où l'on ne retrouve pas exactement les termes cités par Dumigny.

³ V.G. id. p. 36 *Titres de Nevers*, col 482.

Le 29 juillet 1591, seulement (soit avec trente ans de retard), les échevins obtinrent de l'évêque Arnaud Sorbin, le versement aux Jésuites, chargés d'instruire gratuitement les jeunes enfants, de la prébende que devait verser chaque collégiale, selon l'article 9 de l'ordonnance d'Orléans de janvier 1561, pour l'entretien d'un précepteur qui sera tenu moyennant d'instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire. Les revenus de cette prébende sont fixés par un contrat du 21 août 1591, à 40 écus (120 livres) par an.

En 1591, également, les chanoines de Saint-Cyr de Nevers seigneurs de Sauvigny-les-Bois, et les habitants de cette paroisse firent concession au profit du collège, du droit de prendre et tailler du bois pour servir de bouchures aux terres de Nevers et de la maitairie de Saint-Eloy.

Les Jésuites ne se contentèrent pas de ces dons et firent aussi des affaires assez compliquées de vente et achat de terres, bois et maisons. Ainsi en 1591, ils achetèrent une maison à Saint-Eloy-les-Nevers avec quelques terres autour, ils la revendirent en 1595 au moment de leur expulsion de France pour la racheter quelques années plus tard après leur retour à Nevers

QUELQUES DÉTAILS SUR LES ÉTUDES

Nous savons que le R. P. Michel Notel dirigea la classe des abécédaires.

Parmentier, sans citer ses sources, raconte ainsi l'enseignement des jésuites à Nevers ⁴: Le matin on entrait en classe à huit heures, et on sortait à onze. Le soir on entrait à deux heures, et on sortait à quatre heures en hiver et à cinq heures en été. On commençait par les patenôtres dites à genoux devant le crucifix attaché à la muraille. Ensuite, dans les classes élémentaires, on suivait l'ouvrage du P. Habert, traitant des moyens de promptement et facilement apprendre à bien lire, prononcer et écrire. Despautère était ensuite commenté ⁵. Dans les classes élevées, on expliquait Cicéron, de amicitia il coûtait un sou chez le libraire ; pro Milone, un sou et six deniers, Virgile, trois sous ; Catégories d'Aristote, six deniers, etc ⁶. Le régent choisissait un élève, nommé explorator. Il avait les yeux sur la classe, tandis que le régent les avait sur son cahier. Il tenait note des causeurs en français.⁷ Les écoliers étaient divisés en décuries. Les jours de vacances étaient le dimanche et le jeudi mais l'après-midi seulement. À la fin de l'année, il y avait des exercices publics. Tous les discours d'apparat s'écrivaient en latin. Les ouvrages qui avaient été en usage durant la fin du XVe siècle, furent conservés aux écoles de Nevers pendant toute la première moitié du XVIe - On apprenait par cœur les petits jardins des racines grecques, les florilèges, les fleurs de latinité , etc ... la rhétorique de Fichetus ⁸ , celle de Faber ⁹. etc...

⁴ Parmentier *Archives de Nevers ou Inventaire historique des titres de la ville* Paris, Thecner, 1842, p. 311 et 312 en notes.

⁵ Jean Despautère (Jean Van Pauteren ou Johannes Despauterius) (1460 ou 1480 – 1520) grammairien flamand de langue latine. On a de lui une grammaire latine : *Commentarii grammatici* (Paris, 1537, in-folio), qui malgré ses nombreuses imperfections, a été longtemps classique dans les écoles. Le premier livre imprimé par Robert II Estienne en 1556 fut les *Rudimenta* de Despautère. Jean Behourt rédigea en 1607 un abrégé de Despautère, qui, abrégé à son tour, a longtemps été utilisé dans les collèges sous le nom de *Petit Béhourt*.

⁶ Avec l'invention de l'imprimerie au siècle précédent, les ouvrages étaient devenus plus courants et d'un prix abordable.

⁷ Ici une ambiguïté, soit il s'agit de ceux qui parlent en français, soit il note "en français" le nom des bavards mais on ne voit pas pourquoi Parmentier soulignerait cette expression. (en italiques dans l'édition de 1842).

⁸ Guillaume Fichet né au XVe siècle; Recteur de l'université de Paris. Il joua un rôle politique important sous Louis XI. Il fit venir de Mayence, les imprimeurs Ulrig Gering, Michel Crantz et Martin Friburger et les installa dans la Sorbonne même, il fut l'éditeur des *Lettres de Gasparino*, le premier livre imprimé à Paris en 1470. La même année il fit imprimer son *Cours de Rhétorique*.

⁹ Basile Faber, (Basilius Schmidt dit Faber), (1520 - 1575), recteur de l'université d'Erfurt qui quoique luthérien gagna l'estime de tous les savants par son grand dictionnaire latin : *Thesaurus eruditionis scholasticæ* , publié à Leipsick en 1571, et souvent réimprimé depuis, avec des additions, au moins jusqu'en 1749. Il traduisit en latin, différents écrits de Martin Luther.

Signalons que le manuel de Despautère quoique considéré comme encore utilisable, par Cordier en 1530, avait été rejeté par Buchanan quelques années après mais était toujours utilisé (voir note). La phrase de Parmentier concernant les ouvrages du XVe siècle toujours en usage jusqu'en 1550 montre le retard à intégrer les acquis de la Renaissance.

M. Châtelet ¹⁰, étudiant le collège de Lisieux à Paris, résume très bien le contenu de cet enseignement depuis la sixième jusqu'à la classe de philosophie.

Les études du collège commençaient à la sixième, qui était réunie à la cinquième sous un seul maître ; les classes supérieures avaient chacune un régent. Le chef, qui portait le titre de préfet, avait la direction des études et du pensionnat, et il pouvait en même temps occuper une chaire.

Dire ce qu'étaient les études à Lisieux, parler de certains usages, ce sera faire connaître, à quelques particularités près, ce qui se passait dans les anciens collèges. Par suite des traditions du moyen âge, le latin était la langue savante, au moyen de laquelle on devenait apte à tout apprendre. Le latin était donc, dès le début et jusqu'à la rhétorique, l'objet à peu près exclusif de l'enseignement. On faisait aussi du grec ; mais il fut presque généralement abandonné vers le milieu du XVIIIe siècle. Les mathématiques ne faisaient point partie du programme des classes ; elles n'étaient cultivées que par les hommes qui s'y consacraient par amour de la science. Malgré les justes plaintes que Rollin avait fait entendre, on n'apprenait de géographie et d'histoire que ce que les auteurs expliqués en pouvaient enseigner, c'est-à-dire quelque chose de la Grèce et de Rome, mais rien de la France ou des autres Etats fondés depuis la chute de l'empire romain. Il en était des langues vivantes comme des mathématiques ; et, ce qui était moins pardonnable, le français n'était point jugé digne d'un enseignement spécial. La jeunesse n'avait point de grammaire française à son usage : pour se former à la connaissance de la langue maternelle, elle avait, il est vrai, les ouvrages de quelques grands écrivains ; mais ils étaient trop rarement lus, et peu étudiés au point de vue du style. On aurait pu, semble-t-il, tirer un parti plus fécond de l'habitude de traduire de vive voix et par écrit les auteurs anciens ; mais la traduction n'était point alors l'art de faire passer d'un idiome dans un autre, avec la justesse de l'expression, la force des pensées et la vérité des images ; on n'y tendait qu'à un but, montrer qu'on avait l'intelligence du texte, dont on ne donnait souvent qu'un pâle équivalent. Ainsi, des thèmes latins, des versions latines, des vers latins, des versions grecques, lorsque le grec était enseigné, et la traduction orale des auteurs, telles étaient les matières sur lesquelles roulait invariablement le travail dans les collèges, depuis la cinquième jusqu'à la fin de la seconde. En rhétorique, on y ajoutait l'amplification française, et le thème latin était remplacé par l'amplification latine. Les préceptes de la rhétorique, toujours dictés par le professeur, étaient rédigés en latin. Ce fut une innovation considérable que l'usage, introduit dans les derniers temps, d'alterner cet enseignement de manière qu'il fût fait une année en latin et la suivante en français ; et ceux des élèves qui appartenaient à l'année latine se trouvaient favorisés, comme devant être mieux préparés à la classe de philosophie, où l'on ne parlait que latin. On familiarisait d'ailleurs les étudiants à l'usage de cette langue le plus tôt qu'il était possible : les règles de la grammaire et de la prosodie étaient souvent apprises en latin ; dès la quatrième, c'était en latin que les professeurs donnaient les ordres réglementaires aux élèves, et que ceux-ci demandaient des permissions. En un mot, la langue latine était à la fois le moyen et le principal but des études qui se faisaient dans les collèges.

La classe de philosophie comprenait deux années : la première était consacrée à la philosophie proprement dite, divisée en logique, métaphysique et morale. L'enseignement en était presque partout uniforme ; c'étaient les mêmes questions qui étaient traitées dans tous les cours, posées dans le même ordre et résolues de la même manière. Les leçons, quoique rédigées dans chaque collège par le professeur, étaient, pour ainsi dire, calquées les unes sur les autres. C'était la philosophie scolastique. Les cahiers étaient dictés et textuellement appris par cœur. L'exercice important de la classe était l'argumentation, toujours en latin, rigoureusement en forme, et souvent vive de la part des élèves intelligents. On faisait gravement des objections qui n'étaient pas toujours sérieuses, et l'on y répondait de même ; l'agresseur usait de toute sorte d'armes, sans en excepter le sophisme ; il pressait son

¹⁰ Chatelet, M.: *Notice sur l'ancien collège de Lisieux.*- Lisieux : Impr. de J.-J. Pigeon, 1862.- 35 p. ; 17,5 cm

adversaire, cherchait à l'étreindre dans les liens du syllogisme, et c'était remporte une véritable victoire que de le réduire au silence, lors même que sciemment on soutenait une erreur.

La seconde année, qui n'était pas obligatoire, s'appelait la classe de physique. On y enseignait un peu de mathématiques et les lois générales de la physique ; mais on s'occupait plus particulièrement de physique expérimentale. Le mobilier scientifique était fort incomplet et les professeurs étaient rarement des hommes spéciaux ; il est aisé d'en conclure qu'il ne s'agissait que de démonstrations simples et faciles des phénomènes les plus capables d'exciter la curiosité.

Pour compléter les textes ci - dessus, résumons l'emploi du temps du Collège de Clermont à la fin du XVIIe siècle.¹¹ : lever à 4h "pour les plus robustes", un quart d'heure pour s'habiller ; puis trois quarts d'heure consacrés à la prière ; à 5h, messe, (sauf pour les professeurs qui s'adonnent à l'étude et n'y assistent qu'à sept heures) ; ensuite déjeuner ; à 8h classes jusqu'à 10h puis un quart d'heure d'examen ; dîner suivi d'une heure de récréation ; à 13h30 cours magistral ; à 15 h, leçons ordinaires jusqu'à 17h30 (celles de philosophie s'arrêtaient à 17h) ; répétitions suivies d'un quart d'heure d'exercices corporels ; souper puis récréation jusqu'à 20h ; récitation des litanies, prières, examen de conscience ; coucher vers 21h.

Nous avons même des indications sur la composition du souper : la portion ordinaire de viande est de six onces, (les jours d'abstinence, trois œufs par personne ou s'ils sont frits, cinq pour deux personnes, ou du poisson quand l'acheteur en trouve de bon et à bon compte) ; fromage ou fruits selon la saison ; vin mélangé d'un tiers d'eau. Les jours de fête, la table peut être plus abondante ou délicate. Il faut sans doute ajouter à ce menu, le pain et les légumes dont on ne parle pas.

LA PESTE À NEVERS.

Cependant, les épidémies de peste continuaient à Nevers. Parmentier ¹² décompte de 1399 à 1629, 30 épidémies. Encore faut-il préciser qu'en certaines périodes, il y avait une épidémie presque chaque année. La plupart du temps elles duraient environ quatre mois. Mais, le livre des comptes de la ville de 1563/64 note que la peste a duré seize mois (du 1er septembre 1563 au dernier décembre 1564). Celui de 1556 à 1569 note le 21 janvier 1564, que la peste a régné deux ans et demi. L'intervalle entre deux épidémies était si faible que, pour le scribe de ce dernier livre, elle régnait sans arrêt, depuis juillet 1561.

Aussi le 6 novembre 1582, les Jésuites continueront d'instruire les enfants jusqu'à ce qu'on connaisse le danger plus grand ; mais ils ne les laisseront sortir que le moins possible ¹³. Pourtant, d'après le règlement du Collège, ils n'avaient de vacances que le dimanche et le jeudi, l'après midi seulement.

En 1584 cela devient plus grave. L'enseignement cesse pour les plus petits, les abécédaires. L'exercice du collège ne cessera pour les trois premières classes, mais seulement pour les abécédaires. Les jésuites mettront un portier, pour empêcher les écoliers de sortir sans congé ¹⁴. (Est-ce la preuve qu'auparavant, ils sortaient comme ils le voulaient. ?)

LES JÉSUITES ET LA POLITIQUE.

1595 L'EXIL.

À l'époque de la Ligue, les Jésuites sont mêlés à toute cette agitation politique. Ceux de Nevers sont accusés d'avoir tenté par des sermons, de soulever les habitants contre Henri III et en faveur de la Ligue. Parmentier affirme que M. Arnaud avait reproché publiquement à la compagnie, lorsqu'elle voulut se faire agréer à l'université de Paris, que ceux de Nevers avaient

¹¹ D'après Lacouture, *Les Jésuites*, tome 1 pp. 241-242.

¹² op. cit. *Maladies épidémiques ou pestes* pp. 202 à 215.

¹³ Registre de 1576 à 1587 folio 210.

¹⁴ ibid. folio 248.

tenté, par la confession et leurs sermons, de soulever les habitants contre Henri III, en faveur de la ligue ¹⁵.

Que firent-ils exactement ? Sans doute soutinrent-ils la thèse de certains théologiens ligueurs qu'on doit déposer un prince qui s'acquitte mal de son devoir, qu'il n'y a que la puissance bien ordonnée qui soit de Dieu. C'était remplacer la monarchie de droit divin, et le monarque responsable seulement devant Dieu, par une conception de la monarchie utile, seulement légitimée par la bonne exécution de son devoir de faire régner l'ordre dans le royaume. L'esprit du XVIII^e siècle était, en partie, déjà là.

Ajoutons qu'un Jésuite qui enseignait au collège de Clermont, le père Mariana, avait fait une leçon sur la justification du "tyrannicide" où certains avaient vu comme un appel au meurtre d'Henri III. Or avec le père Maldonat (considéré comme un nouveau Thomas d'Aquin) et le père Papinien, il était un des professeurs les plus populaires de ce collège. À eux trois, ils attirèrent certains jours plus de trois mille auditeurs au collège.

Louis de Gonzague, quoique dévoué au roi légitime, prit à Nevers le parti des Jésuites et tenta de "sauver les meubles" en faisant congédier quelques régents et prédicateurs parmi les plus bruyants, et notamment le recteur Malaurette, dont le successeur, Athanaze avait congédié quelques régents prédicateurs et confesseurs pour s'être mêlés d'affaires d'état ¹⁶. Mais après l'attentat de Jean Chatel contre Henri IV ¹⁷, dans lequel les Jésuites furent compromis, ceux-ci furent expulsés de France, par un arrêt du parlement de Paris du 29 décembre 1594. Notons que Parmentier qualifie cet attentat : l'assassinat commis par Jean Chatel, en la personne du roi Henri IV ¹⁸. Ceux de Nevers partirent au commencement de l'année 1595. Ils avaient proposé, en partant, quatre jeunes hommes pour tenir les quatre classes, mais ils ne furent point acceptés.

UN INTERRÈGNE DIFFICILE.

Ce n'est que le 15 juillet 1597 que les échevins recrutèrent un nouveau principal : Arnauld Regnault, maître es arts et licencié en droit canon, chanoine de Nevers, pour la charge, principauté et escomoye du collège. Pour dix années, moyennant 300 écus par an (900 livres), payables en deux termes et par avance, plus le revenu de la prébende préceptoriale. Il devait entretenir quatre régents ydoines et capables pour enseigner et instruire la jeunesse aux lettres humaines, savoir un premier second troisième et quatrième et outre plus un chappellain, qui enseignera par mesme moyen les petits abécédaires, lesquels régents led. Regnault sera tenu de nourrir, entretenir et gaiger (payer) à ses frais et despens ; outre a promis que dès lors qu'il se trouveroit des escolliers près et capables pour estre instruits es philosophye, de faire leçon et lecture une heure du jour, plus de faire dire et célébrer chacun jour la messe ordinaire, dire vespres le samedy, et le dimanche la messe et vespres, le tout à la fasson de faire accoustumée ou assisteront les escolliers et faire lesson de catessisme aud. jour de saint dymanche.

Regnault était exempté de toutes les taxes et charges qui frappaient les habitants et il avait le droit de choisir et destituer les régents qui étaient tous des prêtres et qu'il devait présenter aux échevins.

L'année suivante, la ville vendit la rue du Chaillou, et en employa les deniers à la réparation du collège. Cette rue était entre la rue Creuse et la rue des Chapelains, donnant d'un bout dans la rue Saint-Étienne et de l'autre dans celle de Fontmorigny ¹⁹.

¹⁵ op. cit. p. 312.

¹⁶ ibid p. 313.

¹⁷ Jean Châtel, né vers 1575, fils d'un marchand drapier de Paris, il avait dix-neuf ans et étudiait au Collège de Clermont, quand il tenta d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1594, au moment où ce prince se baissait pour relever deux gentilshommes qui avaient mis genou en terre devant lui, de sorte que le roi fut blessé à la lèvre non au ventre que visait le meurtrier. Il en fut quitte pour une large coupure et une dent cassée. Châtel fut écartelé le surlendemain. Accusés de l'avoir excité au crime, les Jésuites furent bannis du royaume.

¹⁸ ibid. p. 312.

¹⁹ ibid. p. 313.

La ville construisit trois nouvelles classes et nomma le 30 décembre 1601 une commission d'inspection. Quatre commissaires, accompagnés du procureur du fait commun et du secrétaire devaient visiter le collège au commencement de chaque mois, se faire rendre compte des progrès des enfants et vérifier ceux qui ne se trouveraient pas en état de payer, afin de payer pour eux. C'était en somme un système de bourses mensuelles payées par la ville. Plus tard on fit publier que toute personne pourrait envoyer ses enfants au collège sans rien payer.

Mais l'abbaye de Saint-Etienne veillait toujours sur ses droits, un incident nous le prouve. Le 22 avril 1602, le prieur et le curé de Saint-Etienne (MM Henri Girard et François Beautour), ayant appris que Mathurin Juillard, prêtre et régent du collège, avait dit sa première messe dans la chapelle intérieure et qu'il y avait été fait des offrandes assez considérables, allèrent trouver M. Arnauld Recquart, docteur en droit canon, chanoine de Saint-Cyr, recteur du collège, et ledit Juillard ; qu'ils interpellèrent celui-ci de leur représenter et restituer lesdites offrandes faites le dimanche lors dernier ; que ledit Juillard les ayant rendues, le prieur de Saint-Etienne en prit une pièce et le curé une autre et lui laissèrent le reste, disant que ce qu'ils en faisaient n'était que pour la conservation de leurs droits. Il y en a acte reçu par Sabourin, notaire.²⁰ Cet acte notarié, pour "deux petites pièces de monnaie" nous apprend en sus le nom de deux régents du collège.

Les élèves jouaient des pièces de théâtre (des tragédies). On achèva en 1604 la construction du clocher de la chapelle

DE 1606 À 1762. LE DEUXIÈME SÉJOUR DES JÉSUITES À NEVERS.

Les Jésuites furent autorisés à rentrer en France en 1603 par un édit du mois de septembre, et tout de suite les échevins et le duc de Nevers Charles de Gonzague firent des démarches qui aboutirent le 21 juin 1606, à un brevet d'autorisation du roi Henri IV et l'année suivante, le 11 janvier, à un contrat liant la Ville, le Duc et les Jésuites. Pour obtenir ce retour, les échevins trop pressés sans doute, acceptèrent toutes les conditions posées par les Jésuites et signèrent, sans bien les lire, toutes les clauses du contrat.

Les Jésuites devaient recevoir les 2000 livres de pension du duché, la métairie de Saint-Eloi, la prébende réunie par l'évêque Sorbin en 1591, le domaine de Coudrai et Saint-Antoine, 1300 livres de rente constituée par la ville (voir plus bas). En sus, la ville devait leur meubler vingt chambres, l'infirmierie, la cuisine, et la sacristie, (et restituer tous les meubles et ornements de l'ancienne et les livres et librairie qui y étoient lors). Ils devaient faire bâtir un corps de logis dans lequel il y aurait une salle de déclamation, allonger l'église et y ajouter deux chapelles.

Ce contrat prévoyait notamment que lesdits biens cy dessus délaissés auxdits Pères et autres qu'ils leur pourront ci-après bailler seront libres, francs et exempts de toutes tailles, emprunts, gabelles, impositions, droits d'entrée, garde de ville et autres charges quelconques et de quelques qualités qu'elles soient.

Ce paragraphe sera le point de départ de tous les procès ultérieurs entre les Jésuites et les échevins d'une part et les procureurs de l'Abbaye Saint-Étienne, d'autre part, comme on le verra plus loin.

Les habitants de Nevers semblaient également pressés de voir revenir les Jésuites et se montrèrent aussi généreux que la municipalité.

Edmond Dumigny affirme qu'à cette occasion, une quête faite en ville produisit la somme considérable de 22.000 livres. Ces fonds servirent à constituer pour le collège la rente annuelle de 1300 livres dont il est parlé plus haut, gagée par la ville au denier 15 = 6,5% alors que le taux habituel était du denier 16 = 6,25%.

En 1624, Jacques Hardy, avocat au Parlement fit don d'une place et d'une maison, rue Mirangron, tenant au collège²¹.

Pourtant, à cette époque la ville était peu importante et pauvre.

²⁰ *ibid.* p. 314.

²¹ Encore une idée à creuser. Pourquoi ne pas faire appel, comme les Jésuites, au mécénat et au "sponsoring" pour finir d'équiper le lycée et, pourquoi pas, recruter et payer les professeurs qui lui manquent.

MÉSAVENTURES DE SAINT-PIERRE 1608-1689.

Les échevins avaient donc promis d'agrandir l'église existante mais en 1608, les Jésuites affirmèrent leur préférence pour la construction d'une église neuve.

La ville s'inclina et acheta pour un total de 4 961 livres, cinq maisons au coin de la rue des Ardilliers et de la rue des Fanjats (actuelle rue de la Préfecture), pour dégager l'emplacement de la future église. Les Jésuites devaient supporter les frais de construction, mais c'est quand même la Ville qui passa commande du grand portail et de la grande porte. Parmentier affirme que le doyen Jean-Henri Bogne fit la dépense du grand portail en 1624.

Les Jésuites firent appel au Père Étienne Martellange, l'architecte habituel de l'ordre, pour établir les plans de la nouvelle église. En 1611 il avait restauré à Bourges l'ancienne église de Notre-Dame de la Comtale (édifice des XIIe et XIIIe siècles) pour en faire la chapelle du Collège des Jésuites.

La première pierre de la nouvelle église (actuelle église Saint-Pierre) fut posée en 1612 mais les travaux n'avançaient guère. Il faut dire que cette période, fut particulièrement troublée par des événements dramatiques.

Nevers fut assiégée par le Maréchal de Montigny, envoyé par Louis XIII pour mettre fin à la révolte du Duc et de la Duchesse. Le siège ayant été levé en 1617, la veille de la fête de Saint Marc, les échevins firent construire, en action de grâces, une chapelle dédiée à ce saint, dans l'église du collège, ce qui fut fait en 1619, et en 1620, pour aider à entretenir lad. chappelle de choses nécessaires à son ornement, donnèrent aux Jésuites l'usage d'une petite perrière située aux Grandes-Perrières et la place après que la pierre aura été entièrement tirée... pour y planter de la vigne ou autrement l'appliquer à tel usage qu'ils adviseront pour le mieux.

En 1624, les échevins versèrent aux Jésuites 300 livres, pour achever les travaux de construction de leur église.

Combien de temps durèrent réellement les travaux de Saint-Pierre ? En 1688 et 1689 tout devait être fini puisque Ghérardini et son aide, Jean-Baptiste Sabatini réalisèrent les fresques (actuellement en restauration).

PROCÈS AVEC LES PRIEURS DE L'ABBAYE SAINT ÉTIENNE.

Les procès se multipliaient avec les prieurs de Saint-Etienne. La plupart des bâtiments, cours et jardins du collège se trouvaient en effet sur le domaine tenu en censive du prieuré ce qui veut dire que les propriétaires et tenanciers, devaient lui payer un impôt foncier (le cens) ce que refusaient les Jésuites qui se référaient au contrat signé avec les échevins qui les dispensait de tous droits et taxes (clause citée plus haut).

De plus des droits sur les actes de vente auraient dû être versés au prieur pour toutes leurs acquisitions dans ce quartier. Pire encore, aucune démolition ni transformation des locaux et lieux ne pouvait être faites sans autorisation. Or les Jésuites avaient annexé au collège non seulement des maisons, mais aussi des lieux publics, une place, un pressoir dit pressoir de Bizy et divers jardins et cours tant du côté de la rue des Fangeats que vers Saint-Trohé. Le prieur exigeait donc qu'en plus du paiement des droits et indemnités, les Jésuites fussent condamnés à verser les arrérages des cens depuis les acquisitions, rétablir les bâtiments qui ont été ruinés, en leur première nature Pour les divers bâtiments, le cens s'élevait au total de 95 sols par an plus quelques paiements en nature.

Ce procès avait commencé en 1606, avant même, l'entrée en fonction des Jésuites. En 1611, la Ville fut condamnée à faire les reconnaissances demandées par le Prieur, mais le procès continua. Ceci amena le baillage à faire établir un plan et figure du collège par Philippe Crestin daté du 21 avril 1624 (voir plus loin).

Un compromis fut signé entre la Ville et le Prieur qui reçut 750 livres de dédommagement pour renoncer à ses droits. Les Jésuites étaient donc gagnants des deux côtés, mais trente ans plus tard le Prieur de Saint-Etienne relancera le procès en dénonçant l'accord de 1624.

UNE VUE DU COLLÈGE VERS 1604-1608.

La Bibliothèque Nationale possède une gravure intitulée Veüe d'une partie du Collège de Nevers. Elle doit dater des années 1604 à 1608. En effet, la chapelle primitive du collège existe (au centre de la gravure) avec son clocher achevé en 1604 et sa sacristie en colombier, comme il est dit sur le plan de 1624. Par contre, il n'y a rien à l'emplacement de la future église Saint-Pierre, dont la construction commença en 1612 et dont une partie du site est occupée sur la gravure par des allées et des parterres. On voit même les maisons (avec une tour carrée) qui seront démolies à partir de 1608 et qui occupaient l'angle de la rue des Ardilliers et de l'(actuelle) rue de la Préfecture. Le bâtiment de gauche longe cette rue, alors appelée de l'Esguillerie. Surélevé et remanié, il est resté jusqu'à la construction du premier parking en surface entre l'église Saint-Pierre et la rue Mirangron, dans les années 1965. Il comporte cinq classes, (la porte de la première classe est dissimulée au fond par le bâtiment de la Salle des Déclamations), avec sa terrasse, dominant une cour qui deviendra la Cour d'Honneur du Lycée, contre le mur de soutènement de son escalier, sera édifié le monument aux morts (voir photo du lycée en 1933). Le collège était séparé de la rue Mirangron par un mur dans lequel s'ouvrait une porte située entre la Salle des Déclamations et le petit jardin situé entre ce bâtiment et le mur d'enceinte. Le reste du terrain est occupé par des jardins, d'agrément ou des potagers avec des treilles pour les vignes. (voir plan de 1624).

PLAN DU COLLÈGE DE 1624.

La Rue de la Préfecture s'appelait Rue de l'Esguillerye, jusqu'au coin de la Rue de Mirangron puis Rue des Fangeats, le Puis des Ardilliers se situait à peu près à l'emplacement actuel de la colonne fontaine actuelle, sur la place Ravel, en haut de la Rue du Commerce.

La ligne de + marque la limite entre le territoire de la Ville de Nevers et celui du Bourg Saint-Etienne appartenant au monastère. Ceci explique les procès entre les Jésuites et la Ville d'une part, et le Prieur de Saint-Etienne d'autre part, qui réclamait les impôts (le cens) sur les terres et maisons. C'est pour éclaircir ces différents, qu'à la demande des juges (le Parlement de Moulins), fut dressé ce plan.

Le dessinateur (ou le copiste) a fait une erreur importante dans l'encadré à gauche : il indique comme date : mil cing cens vingt quatre, alors qu'il s'agissait en réalité de 1624. À cette époque l'église des Jésuites (Saint-Pierre) qui figure sur ce plan, était en construction.

Ce Plan se trouve aux Archives Municipales : GG 152

PROSPÉRITÉ DU COLLÈGE.

En reprenant possession du collège, les Jésuites s'étaient engagés à y entretenir cinq classes de grammaire, humanités et rhétorique, dès leur rentrée fixée au 1er octobre 1607 ²².

Les Jésuites bénéficièrent souvent de dons et legs très généreux de divers habitants de la ville. Henri Bolacre et Jeanne Millet, sa femme, donnèrent les fonds nécessaires pour la fondation d'une chaire de philosophie, par contrat du 29 mars 1610. La même année, elle fut créée et l'on commença les premiers exercices publics : drames, discours, thèses philosophiques ou simples exercices scolaires, comme le prouve la décision suivante de la Municipalité.

En 1611, la Ville paya 18 livres à un sculpteur qui a gravé en taille douce sur une table de cuivre, un nom de Jésus, les armes de Monseigneur et de Madame et les armes de la Ville pour mettre aux placards que l'on envoie aux villes prochaines de la lecture qui se fait au collège de cette ville au jour de la Saint-Rémy prochain ²³.

Ils avaient en effet, lieu le 1er Octobre, fête de Saint Rémy, (jour où les échevins entraient en charge) et étaient annoncés au moyen d'affiches dans les villes voisines. Ils avaient semblé-t-il assez de succès, ce qui permit en 1612, au recteur du collège, de demander une subvention nouvelle de 36 livres pour des réparations pour le bien et l'honneur du collège de la très

²² Notons qu'à Paris, le collège de Clermont ne reprendra ses cours qu'en 1617.

²³ AMN CC 271, 283.

renommée ville de Nevers surpassant Moulins en la classe de théologie morale ²⁴. Où va nicher le chauvinisme ? Admirez tout de même l'art de la flatterie et de la publicité. Voir à ce sujet nos études sur les exercices publics au Collège de Nevers aux XVIIe et XVIIIe siècles, fondées sur la découverte d'une quarantaine de ces affiches ou placards.

Vers cette époque, le collège avait environ trois cents élèves et devait comporter plus que les cinq classes prévues à l'origine.

UN MATHÉMATICIEN CÉLÈBRE, À NEVERS : MARIN MERSENNE.

Marin Mersenne enseigna à Nevers au début du XVIIe siècle. Il avait fait ses études au Collège des Jésuites, de La Flèche (près du Mans) où il fut le condisciple de Descartes.

C'est là, qu'en 1606, il commença ses études de Philosophie qui comprenaient trois classes : dans la première, on étudiait la logique d'après Suarez, la morale d'après Tolet et Fonseca, dans la deuxième, la physique d'après Aristote (de Physica, de Cœlo et de Generatione), les mathématiques d'après une "méthode utilitaire" selon Clavius ²⁵, l'astronomie et la musique et dans la troisième la métaphysique d'après Aristote (de Anima et Metaphysicorum Libri).

Il entra dans l'ordre des Minimes et fut envoyé en novembre ou décembre 1614, à Nevers pour l'instruction des jeunes religieux du Couvent des Minimes, fondé en 1607 à la demande de Charles Ier de Gonzague. Ce couvent se trouvait dans le quartier aujourd'hui délimité par les rues Marceau, Clerget et P.V. Couturier ²⁶.

Il leur enseigna la philosophie de 1614 à 1617, puis la théologie l'année suivante. Il fut élu "correcteur" (supérieur) du couvent et le gouverna jusqu'en 1624. Parmi ses élèves se trouvait De Coste (qui fut plus tard son biographe) et il se lia d'amitié avec Claude Bredeau, médecin à Nevers, avec qui il échangea une correspondance importante, en latin, sur des questions de médecine et de mathématiques. C'est pendant son séjour à Nevers, en 1615, qu'il aurait trouvé la forme de la cycloïde et rassemblé les matériaux pour combattre les Arts Divinatoires (Astrologie et notamment Astrologie Judiciaire, Chiromancie etc...) et les Rose-croix.

Rappelons qu'il resta l'ami indéfectible de Descartes et le correspondant de Hobbes, Gassendi, Galilée, Fermat, Torricelli etc... On peut dire qu'il fut au centre de l'activité scientifique de son temps et un des premiers à posséder un "cabinet de physique". Il fut un pionnier de la physique quantitative. Il organisa à Paris la première "Académie scientifique française".

Toujours est-il que son influence a dû s'exercer sur "l'intelligentsia" nivernaise, étant donné sa personnalité propre et ses liens personnels avec diverses personnes à Nevers comme on peut s'en rendre compte dans sa correspondance.

Deux remarques : Mersenne fut un grand physicien dont les expériences firent avancer les découvertes dans de nombreux domaines, or nous verrons que le collège de Nevers s'intéressa beaucoup à cette physique expérimentale.

Par ses liens avec des gens comme Descartes, Hobbes, Gassendi et Galilée, Mersenne s'exposait aux foudres de l'Inquisition. Ce caractère "hétérodoxe" semble caractériser bien des

²⁴ AMN CC 272.

²⁵ Clau ou Clavius Christophe, jésuite et mathématicien allemand, (Bamberg : 1537 ou 1538, Paris : 1612), fut chargé par Grégoire XIII de la réforme du calendrier. Il fut nommé "l'Euclide du XVIe siècle". C'est lui qui créa l'enseignement des sciences au Collège Romain fondé en 1551 par Ignace de Loyola . On possède de lui : *Euclidis elementorum* (1574) et *Calendarii romani gregoriani explicatio* (1603). Il contribua à la découverte de la quadrature du cercle et aborda le calcul infinitésimal. Il s'intéressa beaucoup à l'astronomie et adhéra d'emblée aux thèses de Galilée en 1610. Il fut surtout un grand pédagogue et grand vulgarisateur des sciences.

²⁶ Voir gravure représentant ce couvent dans le tome trois des œuvres de Mersenne.

enseignants qui passèrent par Nevers comme nous l'avons vu avec Cordier,²⁷ et comme nous le verrons plus tard avec Taine par exemple.

La Ville de Nevers a donné son nom en 1977, à une rue du quartier des Montots près du cimetière de l'Aiguillon.

LES MATHÉMATIQUES ET LA PHYSIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES JÉSUITES À NEVERS.

Nous n'avons pas de source directe d'information sur le contenu de cet enseignement au Collège de Nevers, et nous pouvons seulement supposer qu'il ne présentait guère de différences avec celui que Mersenne avait reçu au Collège de La Flèche. Rappelons qu'il n'était donné qu'en classe de Philosophie. Dans les classes inférieures, on n'apprenait que des notions d'arithmétique.

Par contre, nous avons une source indirecte. Ce sont les affiches des soutenances de thèses des élèves de Philosophie. Comme on l'a déjà vu, ces affiches annonçaient les exercices publics qui avaient lieu deux fois par an, en avril et en août, généralement. (Voir à ce sujet, infra, le chapitre consacré aux exercices publics aux XVIIe et XVIIIe siècles). Chaque élève devait à chacune des deux sessions, soutenir un certain nombre de thèses, peu nombreuses et assez simples en Avril, plus compliquées et couvrant un domaine plus large en août. Selon les années il y avait un seul "soutenant" ou plusieurs, au maximum six, une année nous trouvons même deux journées de soutenance avec chacune quatre candidats. Les affiches contenaient l'énoncé des thèses que l'élève (ou les élèves) s'engageait à soutenir publiquement, contre les arguments d'un certain nombre d'interrogateurs désignés à l'avance. C'étaient en général, des notabilités locales. Mais n'importe quel assistant pouvait interpellier, poser des questions et présenter des arguments contra. (Ceci ressemble fort à la liste des questions ou choix d'œuvres et de thèmes que nos candidats au Baccalauréat présentent aux examinateurs pour l'oral). Ces documents nous sont précieux. À travers le contenu de ces thèses, nous pouvons comprendre celui des cours. Certaines questions reviennent presque chaque année. D'autres paraissent plus originales.

Nous ne possédons malheureusement pas une collection complète de ces affiches, seulement trois de 1680 à 1687, six de 1726 à 1743, et neuf de 1773 à 1790, plus trois fragments sans date. Notons que leur contenu ne change guère après l'expulsion des Jésuites et jusqu'en 1790. Les prêtres qui leur succédèrent avaient sans doute été leurs élèves et retransmettaient leur enseignement. (Nous étudions l'ensemble de ces thèses dans un chapitre ci-dessous).

Aucun "candidat" n'abordait des questions de mathématiques. Deux seulement choisissaient des questions de Physique. La plupart traitaient des questions de logique, de morale ou de métaphysique, deux présentaient des thèses de théologie.

²⁷ MERSENNE Marin (La Soultière près d'Oizé, Maine, 1588, Paris, 1648) fut au collège des Jésuites de La Flèche le condisciple de Descartes auquel il se lia d'une amitié indissoluble. Prit l'habit des Minimes en 1611, séjourna à Nevers de 1614 à 1620, puis s'établit à Paris au couvent de l'Annonciade. Il commence alors à publier son œuvre de théologien, philosophe, mathématicien, physicien et théoricien de la musique : 1623 *Questiones celeberrimae in Genesim*, 1624 *L'impiété des Déistes*, *La Vérité des Sciences*, 1634 *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques* 1636 *Harmonie universelle* 1639 *Nouvelles découvertes de Galilée* 1644 *Cogitata physico-mathematica*, 1647 *Novae observationes physico-mathematicae*, etc...Il fit des expériences et découvertes intéressantes sur la résistance des solides, l'écoulement des liquides, les vibrations des corps (il découvrit les lois des tuyaux sonores et des cordes vibrantes, détermina les rapports des fréquences des notes de la gamme et mesura la vitesse du son). Son *Harmonie universelle* est la somme des connaissances musicales de son époque.

La bibliothèque municipale de Nevers possède quatre ouvrages, *Minimi cogitata physico mathematica* SL 1644, réf. XI 1282, *Universae geometriae mixtaeque mathematicae synopsis et bini refractionum demonstratarum tractatus* SL 1644 réf. XI 1281 (ces deux ouvrages provenant des Oratoriens de Nevers), et deux tomes de *Correspondance*, I 1617-1627 Paris Beauchesne 1932, réf. 3 N 2285 et II 1628-1630, id, 1936, réf. 3 N 2285.

Les deux soutenances qui nous intéressent au sujet de la physique, sont celles de 1680 et 1726.

La première, de Jean Bernardot de Saint-Saulge en 1680, présente trente-deux thèses ou questions, soit : douze de logique, morale et métaphysique (4 question pour chaque) et vingt de physique réparties en : physique universelle, états du corps naturel, le monde et les éléments, naissance et mort, l'âme (4 questions pour chaque partie).

La deuxième de Bernard de la Grange et Pierre Chatellain (nivernais) en 1726, présente uniquement six thèses de physique. Soulignons que l'année précédente, avait été créée la deuxième chaire de philosophie destinée à l'enseignement de la physique comme on le verra plus loin.

Pour donner une idée de ce que l'on entendait par "physique", voici le résumé de ces six questions de 1726 : 1°) distinction entre cause et principe d'origine. 2°) distinction entre cause efficiente, matérielle, formelle, finale et exemplaire. 3°) relation de "causalité" entre Dieu et l'homme : dépendance de la créature libre vis-à-vis de Dieu. 4°) rejet de la thèse des thomistes qui affirment la prédétermination des "causes secondes libres" et suppriment ainsi le libre-arbitre. 5°) référence à saint Thomas, rejet des thèses des prédestinatens, affirmation que les créatures peuvent vraiment produire quelque chose. 6°) affirmation que la puissance d'agir appartient aux esprits mais aussi aux corps, mais qu'aucune créature ne peut probablement être élevée au pouvoir de créer.

Si ces questions peuvent paraître étrangères à notre conception de la science et de la physique, la soutenance de 1680 aborde des points plus "physiques". En voici une analyse rapide, (nous ne retenons que les questions les plus proches de notre concept) :

-Physique universelle : 1°) rejet des théories d'Empédocle (confusion du principe et des éléments), et de Démocrite (tout est composé d'atomes). 2°) affirmation qu'une "forme substantielle" (l'âme ou la vie ?) est donnée aux hommes, aux bêtes et même aux corps inanimés, rejet du cartésianisme (les animaux sont des automates inanimés). 3° et 4°) problème de la cause, action de Dieu, rejet de la prédétermination physique.

-Le monde et les éléments : 1°) le monde a été créé par Dieu "dans le temps". 2°) les cieux ont une matière (exempte de corruption) et une forme, il y a trois cieux, le planétaire (liquide), le firmament (solide) et l'empyrée (immobile). 3°) le soleil est un feu à peu près semblable à ceux de chez nous mais il n'a pas besoin d'être alimenté. La Terre est immobile : "Celui qui a enlevé sa stabilité à la Terre a exposé une erreur aux sens et s'est moqué des livres sacrés". 4°) il y a quatre éléments ou corps simples (ayant chacun, matière et forme), la pesanteur et la légèreté sont des qualités réellement distinctes de la substance.

- L'âme : 4°) la lumière est une qualité physique qui se propage à partir d'un corps lumineux immédiat, la couleur n'est pas une qualité distincte physiquement de la lumière et de l'ombre, la vision s'exerce dans la rétine et n'est pas produite par une émission de rayons s'élançant de l'œil vers l'objet.

Donc en 1680, au collège de Nevers, on ignorait délibérément Copernic et Galilée (qui avait été condamné définitivement en 1633), et tout le mouvement scientifique qui, malgré cette condamnation, s'était développé. On rejetait toujours Descartes et le cartésianisme. Selon Lacouture²⁸, ce n'est qu'à partir de 1690 que Descartes se verra reconnaître une sorte de droit de cité dans les collèges de la Compagnie. Avec un demi siècle de retard et beaucoup de réserves. Et il ajoute méchamment : qui ne sont pas toutes abolies en 1992. En 1680, celui de Nevers était donc dans la norme des établissements des Jésuites.

Notons pourtant que cette date de 1680 est historiquement importante. En effet c'est cette année-là, à Rome, qu'un tribunal du Saint-Office, avec à sa tête un jésuite, le R.P. Fabri, "grand pénitencier", eut à réexaminer le cas Copernic. Ce tribunal persista à juger insuffisantes les preuves de l'héliocentrisme apportées par le savant polonais et à sa suite par Galilée, mais

²⁸ op. cit. tome 2 page 265.

reconnut que l'Église était prête à admettre que l'on peut entendre dans un sens figuré les passages des Écritures relatifs aux mouvements des planètes. C'était un premier pas vers l'acceptation de la vérité scientifique.

Mais ce n'est qu'en 1822 que le Saint-Office revint sur l'anathème jeté pour la première fois en 1606 sur Copernic. Le système héliocentrique, qui n'était toléré "comme hypothèse de travail" que depuis seulement un siècle, était proclamé licite conformément à l'opinion communément admise par les astronomes modernes. Il avait fallu plus de deux siècles pour que la science l'emporte sur l'"intégrisme" religieux.

Les mathématiques chez les Jésuites en général.

Pourtant, nous savons que l'ordre des Jésuites ne négligeait pas, dans la formation des Pères, ce domaine des connaissances. Le père Sommervogel ²⁹ de 1890 à 1900, dressa la liste des ouvrages publiés par les Jésuites en trois siècles d'existence de 1540 à 1900. Pour justifier leur nombre important, il faut savoir que l'Ordre encourageait tous les enseignants à publier leur cours. Comme il se chargeait de cette publication, les Pères, dès qu'ils avaient mis au point leur cours, au bout de quelques années d'enseignement, le publiaient. Beaucoup de ces ouvrages se ressemblent aux détails près. Rares sont ceux qui apportent une réflexion neuve sur une grande question. Pour chacun, il fallait surtout faire preuve de son orthodoxie.

Sur environ 25 000 ouvrages, 3 325 sont consacrés aux sciences, la plupart étant le fruit d'un enseignement oral dans les collèges et les universités. Le classement établi nous révèle un peu leur contenu. Mathématiques : mathématiques générales, arithmétique, logarithme, algèbre, géométrie, trigonométrie, géométrie analytique, mécanique, hydrostatique et hydraulique, navigation, art militaire, art de mesurer, et hydrographie, représentant 1000 titres. Les autres concernent : l'Astronomie (875), les Sciences physiques et naturelles (750), et les Sciences naturelles (700). Mais combien datent de la période (1577-1662) qui nous intéresse ?.

De toutes manières, nous savons que ce domaine n'était abordé qu'au cours de la deuxième année de philosophie, et qu'il n'intéressait guère les élèves. Beaucoup d'entre eux se destinaient au clergé ou à des professions libérales, et considéraient cet enseignement comme superflu. Au Collège de Tréguier, il y eut même une "pétition" des parents et des élèves, avec l'approbation des professeurs, pour demander la suppression de cette deuxième année, jugée comme une perte de temps. À Nevers, chez les Jésuites, cet enseignement, comme nous l'avons vu ne devait pas être négligé, (création d'une chaire de mathématiques, d'un cabinet de physique etc ...). Mais les thèses évoquées nous en donnent une piètre idée. Nous savons par ailleurs, que, comme celui de la physique, de l'histoire et de la géographie, s'ils avaient leur place dès le XVI^e siècle à côté de la formation littéraire et oratoire, ils représentaient l'"érudition". Rattachés à l'étude des auteurs anciens, réduits dans l'emploi du temps à la portion congrue, ils n'avaient qu'un rôle secondaire, c'étaient "les sciences auxiliaires de l'humanisme". On peut considérer que ces enseignements "et" celui du français, n'occupent ensemble qu'une demi-heure par jour dans l'emploi du temps des Jésuites.

Pourtant, un enseignement des mathématiques existait dès la fin du X^e siècle. Lefèvre d'Étaples ³⁰ avait donné les premières éditions d'ouvrages anciens de mathématiques, Jean Martinez Guijeno dit Sicileus produisit un traité d'arithmétique en 1519 sur lequel Oronce Finé³¹

²⁹ Carlos Sommervogel (1834-1902) prêtre jésuite français, bibliographe de grand renom, auteur de la monumentale *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, (9 volumes parus de 1890, Bruxelles à 1900, Paris) Il est aussi l'auteur des *Tables méthodiques des mémoires de Trévoux* (1701-1775), (3 volumes parus à Paris de 1864 à 1865). Encore aujourd'hui sa *Bibliothèque* reste une référence obligée pour toute étude concernant un Jésuite de l'ancienne Compagnie.

³⁰ Jacques Lefèvre d'Étaples (Jacobus Faber Stapulensis) (1450 ou 1455-1536 ou 1538) théologien et humaniste, a fait une œuvre de vulgarisation critique. Outre la publication d'ouvrages de l'antiquité, il est connu pour son travail d'édition critique de la Bible.

³¹ Oronce Fine (Oronteus Finæus, Orone Finé, Orontij Finæ, ou Oronce Fineo) (1494-1555) mathématicien et cartographe français. Réalisa la première carte de France, imprimée en France. Il a publié les œuvres des mathématiciens Von Purbach et Gregor Reich. Il fut nommé par François I^{er}, Lecteur Royal de Mathématiques, en 1530 ou 1531 et une chaire fut créée pour lui au Collège Royal (futur Collège de France) récemment créé

fonda l'enseignement des sciences et Fernel ³² fit au collège Sainte-Barbe, (d'autres disent au Collège des Lombards) un cours de mathématiques en deux années (1527 et 1528), qui eut un grand succès et fut publié en trois volumes, le premier (De Proportionibus, 1526) concerne les mathématiques, les deux autres (Monolosphaerium et Cosmotheoria, 1528) concernent l'astronomie. (Précisons que Fernel entreprit de mesurer en été 1527, un degré du méridien de Paris, à partir de la distance qui sépare Paris et Amiens).

En ce qui concerne les Jésuites, il est bien évident, dès le début de leur Compagnie, que le but ultime de leur enseignement est la Foi, et que la quête du savoir n'est qu'un moyen mis au service de l'apostolat. Mais il est difficile de comprendre quel rôle la science a réellement joué dans l'histoire des Jésuites.

Parfois certains d'entre eux semblent se passionner quasi exclusivement pour la recherche scientifique, défendant des thèses qui leur attirent les foudres de Rome, parfois, ils mettent une sourdine à ce travail scientifique, acceptant en apparence la "science" officiellement prônée par les autorités théologiques. Ils sont écartelés entre leur "honnêteté" de savants et leur "soumission" "perinde ac cadaver" dont ils ont fait vœu, vis-à-vis du Pape. Jean Lacouture, dans son livre Jésuites consacre à cette énigmatique position le chapitre VII du tome II sous le titre sataniquement allusif : L'arbre de science , auquel nous empruntons pas mal de détails des propos suivants.

Un bon exemple de la contradiction vécue par les membres de cette Compagnie est l'affaire Galilée. Clavius, dont nous avons parlé plus haut, enseignait l'astronomie au Collège Romain et présentait à ses auditeurs l'astronomie ancienne, celle de Ptolémée mais aussi celle de Copernic et notamment son De revolutionibus orbium cœlestium de 1543. Il accueillit Galilée à son collège le 17 octobre 1610, adhéra à ses découvertes et devint son ami. Beaucoup de jésuites furent convaincus du bien fondé des recherches de Galilée, mais leur conviction ne servit à rien quand s'ouvrit son procès où les supérieurs des Jésuites soutinrent la position du Pape et obligèrent les pères à se soumettre aux arrêts du 24 février (Congrégation de l'Index) et du 5 mars 1616 (Saint-Office) qui décrétaient entre autres :

-La proposition que le Soleil soit au centre du monde et soit immobile est absurde et fautive en philosophie et formellement hérétique, étant contraire à la Sainte Écriture.

-La proposition que la Terre n'est pas le centre du monde et n'est pas immobile, mais qu'elle se meut et aussi d'un mouvement diurne, est également une proposition absurde et fautive en philosophie et considérée en théologie ad minus erronea in fide.

Autre exemple, un des disciples de Clavius, le père Christof Scheiner, qui enseignait la physique et l'astronomie à Ingolstadt en Bavière, perfectionna le télescope et découvrit les taches du Soleil que Galilée avait vues mais qu'il attribuait à des défauts de ses appareils d'optique. Or cette découverte remettait en question le système d'Aristote, qui impliquait l'"immutabilité" du monde céleste. Scheiner avant de publier sa découverte, en parla à son supérieur qui le dissuada de le faire en lui assurant qu'Aristote n'avait pu se tromper. Il en fut réduit à publier dans l'anonymat, son "De maculis solaribus" (des taches du soleil), puis plus tard son "Rosa Ursina" où il affirmait que le Soleil tournait sur lui-même et Vénus et Mercure autour du Soleil.

D'autres Jésuites de la même époque ont aussi fait des découvertes scientifiques importantes. Mais ces savants, s'ils étaient capables de voir de quel côté était la vérité scientifique, n'étaient pas en mesure de le proclamer, ni de s'opposer aux rappels à l'ordre des autorités religieuses, comme celle du R.P.Spinola le 5 novembre 1624 : "La foi doit avoir la première place entre toutes les autres lois de la philosophie, car ce qui est, par autorité établie, Parole de Dieu, ne doit pas être exposé à la fausseté. La philosophie digne de l'homme chrétien est donc celle qui est placée au service de la théologie et conforme aux principes de la foi". Rappelons que la philosophie englobe alors la physique c'est-à-dire tout le domaine des sciences.

et où il enseigna jusqu'à sa mort. Sa *Protomathesis* est un cours de mathématiques pures et appliquées.

³² Jean Fernel (1497-1558), astronome, mathématicien et surtout connu comme médecin. Il se consacra à la médecine à partir de 1530, fut nommé premier médecin par Henri II. C'est lui qui soigna et guérit Diane de Poitiers, Henri II et Catherine de Médicis. Il publia *Universa Medicina*.

Ainsi un double mouvement contradictoire parcourt l'histoire des Jésuites. D'une part, une volonté de modernisme, qui conduit les plus savants d'entre eux à faire des recherches qui les portent à la pointe des nouveautés scientifiques. Un désir de compréhension du monde réel qui les mêle aux mouvements sociaux, parfois les plus révolutionnaires. Et d'autre part, leur vœu d'obéissance absolue au Pape, qui les oblige tous à se soumettre aussi bien au conservatisme réactionnaire pour ne pas dire à l'obscurantisme scientifique qui a dominé jusqu'à aujourd'hui les positions de Rome ³³ qu'aux positions non moins conservatrices du Vatican en matière de politique ou de société.

On comprend donc que, (quelles que soient par ailleurs, leurs connaissances scientifiques) les Jésuites enseignant au collège de Nevers, aussi bien par obéissance aux directives de leur Compagnie que par prudence, devaient faire attention de ne rien enseigner qui ne fût conforme aux thèses religieuses officielles et surtout qu'aucune opinion hétérodoxe n'apparaissent dans les thèses publiquement soutenues par leurs élèves, quitte à appauvrir à l'excès leur enseignement scientifique en écartant tout sujet épineux.

C'est peut-être aussi la raison pour laquelle ils semblent avoir préféré donner le pas aux mathématiques, tout au moins dans leurs programmes d'enseignement. (Même si cette discipline n'apparaît pas dans les documents que nous avons retrouvés). Cette science, au contraire de l'astronomie ou de la physique (au sens moderne du terme), les mettait, en effet, à l'abri des foudres du Saint-Office. Ils ont contribué, en développant les disciplines mathématiques, à les rendre autonomes et donc à les soustraire à la juridiction des autorités théologiques et philosophiques ³⁴.

On peut donc penser, comme Lacouture, que, d'une part, dans le domaine de l'enseignement, la Compagnie de Jésus se gardait de tout "aventurisme" et en philosophie, en restait à la scolastique la plus traditionnelle et la plus fermée à la pensée moderne, et que, d'autre part, dans leurs laboratoires, les savants jésuites, ne cessaient de franchir les bornes prudemment tracées par le Supérieur de la Compagnie.

NOUVEAUX PROCÈS, NOUVELLES CHICANES

Les Jésuites devaient être particulièrement doués pour les affaires juridiques. En tous cas les archives de ce temps sont pleines de procès avec des particuliers ou des collectivités (comme les habitants de Coulanges), avec l'Évêque ou le Chapitre de la Cathédrale, la Ville ou, encore et toujours, le Prieur de Saint - Etienne.

Par exemple en 1606 les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Nevers avaient attribué aux Jésuites pour le Collège, une partie des revenus de l'Hôpital Saint-Blaise populairement appelé Hôpital Saint-Antoine du nom de la localité. Or les terres de cet hôpital dépendaient de la seigneurie de Challuy. d'où une série de procès entre les habitants de ce village d'une part, et les Jésuites et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Nevers d'autre part. Rien que de 1632 à 1646, les pièces de ces procès s'élèvent à plus de soixante. De rebondissement en rebondissement, ils dureront jusqu'en 1694 où un arrêt reconnaît aux Jésuites la possession pleine et entière de l'Hôpital Saint-Antoine. Par quel tour de passe-passe arrivèrent-ils à ce résultat alors qu'au départ, ils avaient seulement reçu une part des revenus ? Le procès recommença d'ailleurs en 1696 et n'était toujours pas terminé en 1702.

Les affaires qui les concernent sont de divers genres. Ou bien ils ne veulent pas payer les impôts et taxes diverses qu'on leur réclame, ou bien ils ne remplissent pas certaines charges

³³ Rappelons que le Vatican a successivement condamné toutes les découvertes scientifiques depuis Galilée, de même que le Parlementarisme, la Démocratie, la Liberté de la Presse, les Droits de l'Homme et toutes les avancées sociales, (voir par exemple le fameux *Syllabus* de 1864). Plus récemment, c'est l'Évolutionisme, la Génétique, la Théorie atomique, la Psychanalyse, la Théologie de la Libération, etc ... qui attirèrent ses foudres. Il n'est pas jusqu'au Pape actuel qui n'ait eu le front de s'immiscer dans la recherche scientifique. En 1981, à Stephen Hawking qui était venu faire une conférence au Vatican sur les origines du monde, il fit cette réflexion : *Les savants ne doivent pas s'occuper du big bang, car c'est le moment de la Création et donc l'œuvre de dieu.*

³⁴ Voir à ce sujet Pierre Thuillier : *Les Jésuites ont-ils été des pionniers de la science moderne* in *La Recherche* n°195 pp. 60 et suivantes et Peter Dear : *Jesuit Mathematical Science in xvii th Century* in *Study in History and Philosophy*, juin 1987.

pour lesquelles ils perçoivent des revenus, ou bien ils réclament âprement des revenus et des sommes qui leur sont dus.

On verra plus loin qu'ils se mêlèrent avec tantôt beaucoup de violence, tantôt beaucoup de souplesse et d'habileté, aux luttes féroces avec les jansénistes et en même temps intriguèrent pour obtenir l'annexion du séminaire ³⁵.

Mais toutes ces affaires leur valurent l'hostilité de pas mal de gens. Ils engageaient alors des procès contre ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis en faisant agir en leur faveur tous leurs appuis. Ils accusaient leurs adversaires de toutes sortes d'indignitez, menaces en leurs personnes et domestiques, de paroles et par écrit, de pertes et dommages en leurs biens. Selon une plainte déposée par eux, on leur aurait coupé des arbres fruitiers et des vignes, et même certains, dont un nommé Michel Bardin avocat à Nevers, comploteraient de se servir du fer et du feu pour les faire périr. Cet avocat est accusé de séduire et corrompre les témoins, faire perdre et esvanouir leurs preuves, tirer les prisonniers hors les prisons par les brigues et menées ordinaires qu'il a exercé journallement en la ville de Nevers. Pire, il aurait suscité d'autres paysans de la même paroisse (Coulanges) au son du toque saint (tocsin) d'aller combler plusieurs de nos fossés, brusler nos hayes et voulant même faire faucher nos bleds en fleur.

Étant donné la violence des rapports entre partisans et adversaires des Jésuites, ces accusations portées par eux peuvent être fondées. Les différents épisodes de leur lutte contre les Jansénistes, dans le diocèse de Nevers, qui font l'objet d'une étude séparée, offrent des exemples de violences réciproques d'une gravité extrême.

UNE MAISON DE CAMPAGNE POUR LE COLLÈGE.

Ces conflits divers n'empêchèrent pas les bons pères d'acheter en 1621, à Gilbert Taillandier, notaire à Nevers, le domaine de l'Ermitage à Coulanges pour 4.800 livres ³⁶, en vue d'en faire une maison de plaisance pour les régents et un lieu de promenade pour les élèves. En fait ce fut la Ville qui le paya. Les Jésuites lui demandèrent en effet de diminuer leur rente annuelle de 300 livres, et de leur verser en échange, le capital au denier 16 soit 4.800 livres. La Ville accepta, se trouvant ainsi déchargée d'une partie des rentes qu'elle leur versait annuellement.

Mais un peu plus tard, les Jésuites, ignorant cette tractation faite à leur demande, exigèrent le paiement intégral des rentes promises, mais ne remboursèrent pas le capital.

Mieux encore entre 1744 et 1751 ils obtinrent de la Ville, diverses subventions, pour un total de 7.200 livres, pour "reconstruire" cette maison. En fait ils ne dépensèrent pour ces travaux qu'un peu moins de 1.600 livres. Qu'ont-ils fait du reste ? — mystère!. En 1762, ce domaine possédait 14 bœufs de trait, 8 mères vaches dont 4 garnies, 3 taureaux de deux à trois ans, 2 taures de deux ans, 4 juments garnies de leur poulain d'un an, 2 poulains de deux ans, 3 porcs de six et sept mois, 178 brebis tant mères, moutons, qu'agneaux.

Cette idée d'une maison de campagne devait être assez générale chez les Jésuites, car nous voyons qu'à Bourges leurs confrères jouissaient aussi de la propriété de Lazenay, où les élèves pouvaient s'ébattre, voire s'abriter dans le vieux manoir du XVI^e siècle ou encore aller prier dans la petite chapelle. Il faut préciser que le collège de Bourges était apparemment plus prospère que celui de Nevers ne serait-ce que par ses effectifs 660 élèves en 1621, 713 en 1627 et près de 1000 élèves en 1762 ³⁷.

³⁵ Voir plus loin.

³⁶ 1800 livres selon Parmentier, t. 1, p. 316, mais cela ne correspond pas au capital de 300 livres de rente Réf. XI.

³⁷ Jacques Péron *Sainte Jeanne de France et le Collège Sainte-Marie de Bourges*, in *Cahiers d'archéologie & d'histoire du Berry*, N° 157/158, 2004, p. 27 à 37.

Le climat à Nevers au XVIIe siècle.

Il existe à la Bibliothèque de Nevers un manuscrit du XVIIe siècle, les Mémoires d'André Callot, greffier de l'Hôtel de Ville de Nevers et de son fils Louis, successeur de son père ³⁸. Leurs notes sur la vie de Nevers, au jour le jour, vont du 3 août 1635 au 20 juillet 1720. On y trouve surtout des indications sur les cérémonies officielles et le passage de notabilités dans la Ville avec le détail des cadeaux qui leur étaient faits et des repas offerts. Mais, il y a aussi des remarques sur le climat. Ainsi nous apprenons que : les 23 et 24 avril 1659, jour de la Saint – Georges et le lendemain, les vignes on gelez ... De même en 1695, du 9 avril 1695, il est tombé quantité de neige sur la ville et a faicz grand froid ... du 24 may 1695, il note une procession générale pour prier Dieu, à cause des malheurs publics et du froid. Comme on le voit, le climat, certaines années, était particulièrement dur. On y trouve ainsi d'autres notes fort pittoresques sur les conditions climatiques.

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES.

En 1683, les échevins furent saisis d'une requête de Jean Allasseur, émailleur, chargé de fournir au collège, des instruments de physique. Nous la citons intégralement. Elle ³⁹ est adressée à :

Messieurs les eschevins et procureur du fait Commun de la Ville de Nevers.

Vous expose humblement Jean Allasseur esmailleur que les professeurs de philosophie ont connu que cette science estant spéculative ils la pourroient enseigner avec plus de facilité s'ils joignoient les demonstrations à leurs escripts et parolles ce qui porta L'an dernier le reverend père de la philosophie de cette ville a se servir du suppliant pour faire divers ouvrages et machines de son art qu'il jugea nécessaires pour l'instruction de ses escoliers. Il est invité de continuer le même travail cette année et pour l'advenir a quoy il se soumet tres volontiers et d'en faire les expériences mais ne le pouvant qu'avec une dépense assez considérable.

Il souhaiterait pour toute indempnité jouir des privilèges dont sont favorisés ordinairement les personnes qui donnent leur travail au publicq.

Pour ces causes messieurs il vous plaise gratifier le suppliant des privilèges accoustumés qui consistent en exemption de toute charge de ville sans exception moyennant quoy il promet de s'obliger faire et fournir annuellement aux régents de philosophie tous les ouvrages et machines de son art qu'ils jugeront nécessaires pour l'utilité des escoliers et de tout le publicq dont il fera lui même les expériences.

Cette requête est datée du 4 juillet 1683, l'exemption demandée est accordée après délibération, le 11 juillet et un contrat notarié est immédiatement rédigé fixant les droits et obligations de honorable homme Jean Allasseur Emailleur demeurant en cette ville de Nevers.

La ville non seulement permettait ainsi au collège de se procurer gratuitement tous les instruments de physique demandés par les professeurs, mais créait en plus un poste de garçon de laboratoire. Saluons le modernisme de cette conception pédagogique (qui contraste avec l'exemple du collège de Tréguier, étudié ci-dessous) et notons au passage que l'enseignement était ouvert non seulement aux élèves mais aussi au public en général ce qui est remarquable pour cette époque.

LES JÉSUITES CONTRE LES ORATORIENS ET LES JANSÉNISTES.

1709 ANNEXION DU GRAND SÉMINAIRE.

L'ambition boulimique des Jésuites ne se contentait pas de rassembler des biens meubles et immeubles, des rentes et revenus divers. Il leur fallait aussi le Grand Séminaire pour avoir la haute main sur tout le clergé et surtout sur sa formation.

Victor Gueneau qui semble très hostile aux Jésuites, mélange les faits relatifs au Séminaire et ceux concernant le Collège, et donc apparaît comme peu crédible. Nous préférons suivre ici,

³⁸ B.M.N. 3 N 249 MS 11.

³⁹AM. B 31. registre de 1680-83, feuilles 109/111 (recto,verso) : 5 pages.

l'étude de l'Abbé Ch. Payrard, quoique celui-ci au contraire, soit tout à fait favorable aux Jésuites et très prévenu contre leurs adversaires, mais sa documentation est plus complète et plus vérifiable ⁴⁰.

Dès le milieu du XVII^e siècle l'évêque de Nevers, Mgr Eustache de Chéry, avait essayé de créer un Séminaire, à l'ancienne abbaye Saint-Victor, qui n'était plus à cette époque qu'un prieuré simple avec droit de paroissiage ⁴¹ en le confiant à une communauté de prêtres nivernais formés à Saint-Sulpice, mais sans succès.

Or il y avait à Nevers, deux congrégations enseignantes qui avaient une certaine renommée, les Jésuites au Collège et les Oratoriens.

Au Collège, les Jésuites avaient commencé une sorte d'enseignement supérieur. Dès 1612, comme nous l'avons vu plus haut ⁴². ils se vantaient de posséder une classe de théologie morale ⁴³. En 1640, Charles de Lantages, brillant élève et très attaché à ses maîtres, ne s'était décidé à aller étudier la théologie aux universités que parce qu'il ne pouvait prendre ses grades au collège de Nevers ⁴⁴, Payrard signale également que le Père Rigoleuc, régent de rhétorique du Collège, et qui fut un des meilleurs mystiques du XVII^e siècle, recommandait pour la cure de Saint-Didier, le prêtre Fleury, un de ses élèves en la piété et en l'état ecclésiastique ⁴⁵.

Comme nous l'avons vu, les Jésuites étaient très appréciés de la bourgeoisie lettrée de Nevers, mais ils inquiétaient beaucoup l'évêque et le clergé paroissial. Par contre, celui-ci appréciait fort les Oratoriens, l'évêque leur montrait de la bienveillance et comme leur général, Bourgoing, d'origine nivernaise avait fait des offres de service à Mgr de Chéry, ils s'attendaient à se voir confier la charge du séminaire. Mais l'évêque nivernais, très lié au père Ollier et aux prêtres de Saint-Sulpice, fut prévenu par eux contre les Oratoriens que l'on soupçonnait d'être favorables aux opinions nouvelles, entendez par là : les opinions jansénistes. Mgr de Chéry ayant été un des premiers signataires de la lettre à Innocent XI pour les dénoncer, se tourna donc d'un autre côté.

Il confia finalement la création du séminaire aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui possédaient un monastère à Nevers, l'abbaye Saint-Martin, où le prédécesseur de Mgr de Chéry, Mgr du Lys, avait introduit en 1629 la réforme génovéfaine de Ch. Faure ⁴⁶. Ils eurent donc la charge de ce séminaire de 1657 jusque vers les années 1687, où Mgr Vallot la leur retira au profit des Oratoriens sans que l'on en connaisse bien les raisons ⁴⁷. Jusque là, leurs relations avec les Jésuites avaient été plutôt bonnes, et aucune tentative des Jésuites n'apparaît pour récupérer le Séminaire. Ils semblent même conserver beaucoup d'estime pour les Génovéfains, comme d'ailleurs les Nivernais dans leur ensemble, et en particulier, le clergé et l'évêque lui-même, quoique certains contemporains attribuent ce changement à l'influence de l'oratorien janséniste Poisson ⁴⁸. Ce n'est que plus tard, que certains génovéfains se rapprochèrent des jansénistes nivernais et devinrent alors la cible des critiques des Jésuites.

Mgr de Chéry s'était démis de son évêché en 1666, en faveur du candidat de Louis XIV, Edouard Valot, fils du premier médecin du roi et ami du Père de la Chaise. François d'Aix,

⁴⁰Payrard (Abbé Ch.) *Notes pour servir à l'histoire du Grand Séminaire de Nevers (1653-1793)* in B.S.N. XI 3e série pp.1 à 86.

⁴¹Parmentier, *Évêques*, ms, t.I, p.217.

⁴²même chapitre.

⁴³AC, CC, 272.

⁴⁴Payrard, op. cit. p. 10 qui se réfère à *Vie de M. de Lantages*, in-8, Paris 1830, p. 8.

⁴⁵Payrard, op. cit. p. 10 qui se réfère à *Vie de Pierre Litaud*, p.58

⁴⁶Le Cardinal François de La Rochefoucauld, abbé commendataire de Sainte-Geneviève, y avait rétabli une observance rigoureuse en y faisant venir des chanoines de Saint-Vincent de Senlis, sous la direction du chanoine Faure (1634). Il en fit le centre de la congrégation de France ou *génovéfaine* (adjectif formé sur Geneviève), à laquelle 53 monastères se firent agréger dont celui de Nevers. Sa bibliothèque devint une des plus fameuses de Paris (actuelle bibliothèque Sainte-Geneviève). Ses archives contiennent de nombreuses lettres des chanoines et des Évêques de Nevers.

⁴⁷Payrard op. cit. p.19 qui cite les *Annales de l'Oratoire* A.N., MM, 583, f°311.

⁴⁸Nicolas-Joseph Poisson, oratorien, cartésien et janséniste célèbre fut relégué à Nevers par lettre de cachet en 1678 puis exilé dans le Forez en 1698 et mourut à Lyon en 1710, refusant toujours de signer le *Formulaire* de renonciation aux thèses de Jansénius.

seigneur de La Chaize ⁴⁹, Père Jésuite, nommé en 1675, confesseur de Louis XIV, semble avoir exercé sur lui une action modératrice aussi bien dans sa lutte contre le Jansénisme que lors de la Révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685. Mgr Crosnier pense que Mgr Valot sympathisait avec les idées jansénistes ⁵⁰ Toujours est-il que dès l'arrivée de Poisson à Nevers, Mgr Vallot lui confia des charges importantes équivalentes à celles d'un grand vicaire. Les contemporains affirment même qu'il dirigea effectivement le diocèse pendant vingt ans. L'attribution du séminaire aux oratoriens se fit progressivement, puisqu'elle ne devint définitive qu'en 1687 ⁵¹.

Le nouveau séminaire fut installé à l'Oratoire Saint-Sauveur, dans l'actuelle rue de l'Oratoire. Il en subsiste la chapelle et une partie des bâtiments actuellement occupés par les Pères Maristes. (N.B.: ne pas confondre avec le prieuré Saint-Sauveur, datant de l'époque romane, dont les ruines, une arcade et quelques murs, sont situées en face de l'actuel pont sur la Loire et qui deviendra plus tard le séminaire des Jésuites).

Dès 1683, Poisson fut accusé à Nevers de Jansénisme. Mais il était protégé par l'Évêque et par le P. de la Chaize ⁵². Comme lui, plusieurs des professeurs de l'Oratoire furent suspectés. Il semble même que certains vinrent à Nevers "en exil" à cause de leur hétérodoxie, comme le P. Gallipaud, qui fut le directeur de Marcelline Pauper et l'ami de Dom Delaveyne, fondateur des sœurs de Nevers.

Les Jésuites furent certainement parmi les plus zélés de leurs accusateurs. On sait qu'ils attaquèrent avec beaucoup de violence le Jansénisme et tout ce qui pouvait être suspecté de lui ressembler de près ou de loin. L'un deux,, le père Brisson, assure que les Oratoriens inspiraient aux jeunes ecclésiastiques des sentiments peu orthodoxes, et qui favorisaient les nouveautés et les erreurs de Jansénius... ce qui n'a que trop paru dans la suite par les appels de la constitution Unigenitus, que ces ecclésiastiques devenus chanoines de la cathédrale et curés du diocèse, ont interjeté au futur Concile ⁵³.

Mgr Vallot se démit en 1705 en faveur de son vicaire général en titre, Edouard Bargedé, acquis aux Jésuites. Ce fut le début d'une polémique très violente, qui dura plusieurs années. Dès la mort de son prédécesseur, Bargedé se fit sacrer chez les Jésuites à Paris ⁵⁴. En 1707, il fut un des premiers évêques à lancer une condamnation contre les Réflexions morales de Quesnel ce qui suscita une nouvelle vague de protestations et de révoltes à Nevers, notamment chez les Sœurs de la Visitation soutenues par les Oratoriens. Pourtant, il ne leur enleva pas tout de suite le séminaire, et essaya de remplacer seulement les professeurs les plus compromis avec les idées nouvelles. Mais, apparemment, l'ordre de l'Oratoire ne pouvait lui fournir de maîtres à sa convenance.

Il décida donc en 1709, de transférer le séminaire aux Jésuites. Les Oratoriens étaient propriétaires de leurs immeubles et de leurs revenus. Il fallait donc trouver d'autres locaux et des ressources nouvelles. Il pensa au vieux prieuré de Saint-Sauveur, à demi en ruines. Il s'adressa au Roi pour obtenir, moyennant dédommagement, la désunion et démembrement du prieuré de Saint-Sauveur, qui avait été donné au grand prieuré de Cluny par Benoit XIII en 1395. Le Roi l'accorda par un brevet du 5 avril 1709, et en fit don aux Jésuites, pour y établir un nouveau séminaire. Cet acte ne fut définitif que par son enregistrement au Parlement le 18 mai 1711 ⁵⁵.

⁴⁹ Plus connu sous le nom de Père Lachaise, (1624-1709) Jésuite, il enseigna à Lyon au Collège de la Trinité. On soupçonne qu'il maria le roi à Madame de Maintenon en 1683, après la mort de Marie-Thérèse d'Autriche. Il n'habitait pas Versailles mais la maison professe des Jésuites près de l'église Saint-Paul à Paris. À sa mort il fut remplacé comme confesseur du roi, par le Père Le Tellier, également Jésuite.

⁵⁰Mgr Crosnier : *Les congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers* p. 533. éd. B.S.N.

⁵¹A.N., MM, 583, f° 311.

⁵² Payrard, op. cit. p. 27. Le Père de la Chaize résumait ces griefs dans son rapport de 1697 au Général de l'Oratoire.

⁵³A.M. GG, 57, cité par Payrard, op. cit. p. 31.

⁵⁴Avènement de Mgr Bargedé le 13 juin 1706.

⁵⁵A.M. GG, 56. Le décret d'union est du 4 novembre, tous deux, confirmés par lettres patentes de janvier 1710 et une bulle de Clément XI : A.M. id.

Cet acte contient des dispositions qui, par la suite, seront la source de multiples procès et controverses. En particulier, il était spécifié que : si la direction dudit séminaire était retirée aux Jésuites, tous les droits, revenus, bâtiments, circonstances et dépendances du Prieuré et Sacristie de Saint-Sauveur retourneraient au collège des Jésuites dudit Nevers, pour être dans ce cas, lesdits fruits et revenus employés à l'entretien de deux régents de théologie, l'un de scolastique et l'autre de morale. Cette clause avait pour but, bien entendu, d'inciter les Jésuites à se charger de tous les frais de remise en état et d'aménagement du vieux prieuré, en les assurant ainsi qu'ils ne perdraient, en aucun cas, leurs investissements. Pour l'Évêque, c'était une assurance contre un retour possible des Jansénistes, en rendant le remplacement des Jésuites particulièrement difficile et onéreux. Nous verrons que cette clause sera source de multiples procès, notamment lors de leur expulsion. D'autre part, l'Évêque, prudent et se méfiant d'une tentation d'indépendance des Jésuites à son égard, introduisit une clause interdisant à l'Ordre de changer le supérieur du séminaire sans son consentement, et lui imposant de remplacer les enseignants qui ne lui conviendraient pas. En 1712, les Jésuites essayèrent de faire annuler cette clause, comme contraire aux règles de leur Institut mais en vain ⁵⁶.

Le Séminaire était en principe indépendant du Collège mais en fait, il en était plutôt une annexe. Cependant, dans les années qui suivirent, les Jésuites du Séminaire se montreront souvent plus prudents et plus modérés dans les polémiques, que leurs confrères du Collège, sans doute parce que malgré tout, ils dépendaient davantage de l'Évêque.

La première attaque eut lieu lors de l'enregistrement des patentes en 1710, et se déroula d'une part au Chapitre de la Cathédrale sans succès ⁵⁷, et d'autre part au Parlement qui donna satisfaction aux Jésuites par un arrêt du 18 mai 1711 ⁵⁸.

Plus sérieuse fut la lutte engagée dès 1714, à propos de la Bulle Unigenitus. Mgr Bargedé fit partie des prélats qui se prononcèrent vigoureusement pour son adoption. Mais à Nevers le clergé se divisa entre partisans et opposants, et ce schisme dura jusqu'en 1723. Les Jésuites bien sûr, y prirent part, aussi bien ceux du Collège que ceux du Séminaire, contre les Jansénistes nivernais menés par les Oratoriens. Le père Brassin, recteur du Séminaire de 1709 à 1723, en fut l'un des acteurs les plus en vue ⁵⁹.

Mgr Bargedé mourut le 20 Juillet 1719, au plus fort de cette guerre. Son successeur, Mgr Fontaine des Montées semble très proche des idées jansénistes et des Pères de l'Oratoire. Selon Peyrard, il se montra modéré et ne manifesta sa défaveur à l'égard des Jésuites que par son indifférence. J. Charrier ⁶⁰ lui accorde une action plus délibérée. Non seulement il fit rédiger un nouveau catéchisme par un Janséniste : Le Brun-Desmarettes (en le modérant dans sa rédaction), mais en 1732, il publia un mandement où avec beaucoup d'habileté, il professe la doctrine de l'amour au moins commencé qui était un des dogmes enseignés par les Jansénistes, pour lequel on se passionnait, et dont le rejet par l'archevêque de Sens avait provoqué la fureur de plusieurs curés du diocèse de Nevers qui en avaient appelé à leur évêque ⁶¹. Dans les querelles publiques entre Jésuites et Jansénistes, il semble toujours intervenir dans le même sens, contre les Jésuites, mais certains disent que c'était pour calmer leur trop grande violence. C'est ainsi qu'il fait "éloigner" le Père Lau, préfet des études au Collège, qui avait traité dans un sermon, les Jansénistes de Nevers de "Luthériens" et de "Calvinistes" (1733), affaire qui "monta" jusqu'au Garde des Sceaux de l'époque, Chauvelin. Il exigea de même, qu'un régent de

⁵⁶Extrait des registres du Parlement du 15 mars 1763. Cité par Payrard op. cit., p.40.

⁵⁷Il s'agit d'un mémoire remis aux chanoines : *Mémoire pour faire connaître à Messieurs du Chapitre l'intérêt sensible qu'il y a de s'opposer à l'établissement du nouveau séminaire chez les PP. Jésuites*. A.M., GG, 57.

⁵⁸Le Procureur de l'Abbaye Saint-Etienne de Nevers faisait opposition à l'attribution aux Jésuites du Prieuré Saint-Sauveur. Mais il fut désavoué par ses supérieurs de l'Ordre de Cluny. A.M., GG, 57.

⁵⁹Voir à ce propos : Peyrard op. cit. et J. Charrier : *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers* in *Revue d'histoire de l'Eglise de France* N° 28 et 29, 5ème année (1914-1918).

⁶⁰J Charrier : *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers* 2ème partie in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n° 29, oct.-déc. 1914-1919, pp. 605 et suivantes.

⁶¹. *Lettre de plusieurs curés du diocèse de Nevers à Mgr leur évêque...* Lettre anonyme, B.N., Ld4 1262 cité par Charrier op. cit. p.606.

troisième du Collège, qui, dans une version latine, l'avait traité d'hérétique jaloux des talents et de l'éloquence des autres (allusion au Père Lau), vienne lui faire amende honorable.

Nous pouvons trouver un écho de ces luttes dans une thèse de théologie soutenue au collège par un élève, François Créatin sans doute peu après 1730, dans laquelle il reprend toute l'histoire des hérésies pour en venir au Jansénisme et à la bulle Unigenitus, et où il prend vigoureusement partie contre les Jansénistes et les "appelants" à la bulle. D'autres thèses avaient évoqué cette question, mais fragmentairement, au milieu d'autres, sans rapport direct avec elle. Voir plus loin, le chapitre consacré à l'étude de ces thèses.

En 1736, c'est le père Quin, professeur de philosophie au Collège, qui dut quitter Nevers pour avoir accusé publiquement un prédicateur Jacobin d'avoir soutenu sur la grâce et la liberté, des thèses dignes de Calvin et de Luther. Pour les fêtes de l'Avent de la même année, le prêcheur Dominicain fut violemment attaqué par les Jésuites qui détournèrent leurs élèves d'aller entendre ses sermons. Un religieux Récollet, le père Vieillard, le 6 janvier suivant, attaqua dans son sermon à la cathédrale, les thèses défendues par ce Dominicain, l'Évêque lui fit défense de prêcher et confesser dans le diocèse. (Dans le camp des Jésuites, il y avait les Récollets, Minimes et Capucins et dans celui des Jansénistes, une partie du chapitre, la majorité des curés de Nevers, les Oratoriens, les Génovéfains, les Dominicains et Jacobins).

Après la mort de Mgr Fontaine des Montées le 20 février 1740, le nouvel évêque qui fut nommé, Guillaume d'Hugues (1741-1751), était connu pour son hostilité aux Jansénistes. Dès avant son arrivée (9 juin 1741), les Jésuites firent une violente campagne contre leurs adversaires, ce qui souleva de vifs mécontentements à Nevers. Ils obtinrent même une lettre de cachet du Roi (23 avril 1741) à l'encontre du curé de la paroisse Saint-Victor, l'abbé Joseph Rabuteau. Le parti Janséniste fut écrasé par Guillaume d'Hugues et les Jésuites récupérèrent le monopole des cours faits aux séminaristes qui leur avait été enlevé.

Les attaques se firent aussi sur un autre terrain. Les Jésuites en prenant possession du Prieuré Saint-Sauveur, en avaient hérité les droits et privilèges, notamment celui de nommer eux-mêmes les curés de douze cures qui dépendaient d'eux. De plus ils étaient curés-primitifs de l'église paroissiale Saint-Sauveur. En effet cette église était divisée en deux parties : le chœur, réservé aux religieux, et la nef servant d'église paroissiale. Ces deux parties étaient séparées par un mur auquel était adossé un autel servant pour le service paroissial. Les Jésuites firent remplacer le mur par une grille, ce qui permettait au public de voir le chœur et les cérémonies qui s'y déroulaient. L'autel paroissial fut replacé contre un des piliers latéraux. Bien entendu, comme c'était l'usage, le curé primitif n'exerçait pas sa charge et la confiait à un curé-commis, à qui il payait une pension "congrue" (convenue par contrat). Les religieux de Saint-Sauveur s'étaient cependant réservé quelques privilèges, comme de présider en personne à tous les enterrements, de chanter la grand'messe paroissiale aux quatre grandes fêtes de l'année et à la fête patronale. Il n'y avait pas eu de conflit avec le premier curé-commis nommé par les Jésuites en 1710, Etienne Delin, décédé en 1725. Par contre, le successeur qu'ils lui choisirent, Ignace Gauthier, soutenu plus ou moins ouvertement par Mgr Fontaine des Montées, provoqua des incidents violents, des "bagarres cloche-merlesques", suivies par des procès à l'officialité, et par des décrets de l'Évêque. Il parvint peu à peu à enlever aux Jésuites tous leurs privilèges, concernant les enterrements en 1726, puis les grand'messes paroissiales à l'occasion des cinq grandes fêtes (Noël de la même année). Il obtint même de l'Évêque, en 1727, le privilège de dire la messe paroissiale dans le chœur des religieux, à leur place, à l'intention des séminaristes et de prononcer les prônes, et en 1729, il leur enleva même le droit de dire cette grand'messe, dans leur propre chœur, lors des grandes fêtes annuelles.

Une semblable mésaventure était arrivée aux Jésuites du Collège. Ils possédaient un domaine à Saint-Eloi (de l'autre côté des ponts de Loire), qui servait de paroisse. Le père procureur du Collège y exerçait donc les fonctions de curé (baptêmes, enterrements et mariages; célébration des offices paroissiaux). Prenant prétexte de leur manque d'assiduité à remplir ces offices, l'Évêque transféra en 1724 la paroisse à la cure de Saint-Sauveur.

D'un autre côté, l'Évêque, ne tenant aucun compte des droits de nomination, avait lui-même nommé en 1724, son secrétaire, Nicolas Regnard, à la cure de Saint-Laurent, qui dépendait du Prieuré de Saint-Sauveur. Voulant éviter un procès contre leur Évêque, les

Jésuites consentirent une transaction et abandonnèrent leur droit de nomination sur cinq de ces cures.

Un nouveau recteur du Séminaire, nommé en 1731, le père Souciet, moins patient que son prédécesseur, le père de Lamberville, qui avait "courbé le dos" devant l'orage, essaya de contre-attaquer et obtint du Grand Conseil le 31 mars 1732, un arrêt qui rendait aux religieux de Saint-Sauveur tous leurs privilèges et leurs droits.

MATCH : JÉSUITES CONTRE ÉCHEVINS.

Les Jésuites ne cessaient de réclamer des sommes de plus en plus importantes à la Ville. Les Échevins, las de chicaner, finissaient à chaque réclamation par leur accorder ce qu'ils demandaient en spécifiant que c'était pour la dernière fois. Ce qui n'empêchait pas le processus de recommencer quelques mois plus tard sous le moindre prétexte.

Comme dit Parmentier, depuis long-temps les Jésuites écrasaient la ville sous le poids de leurs privilèges et s'étaient rendus incommodes par la multiplicité de leurs demandes ⁶².

Les choses allèrent de plus en plus mal. Les Jésuites se firent attribuer une part prioritaire de plus en plus importante, sur les impôts et taxes de la ville.

Certains incidents sont significatifs des mauvais rapports entre Jésuites et Échevins à certaines époques. C'est ainsi que le 4 février 1731, le premier Échevin, Moquot de Rouci, s'étant présenté en robe à un acte public que les Jésuites faisaient soutenir ⁶³ dans la salle du collège, l'entrée lui en fut refusée, sur le fondement, disaient les pères, que la ville ne devait avoir entrée et place chez eux que lors de la distribution des prix. Il en fut dressé procès-verbal contre eux le même jour ⁶⁴.

AFFAIRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT.

En 1639, le Roi dans une déclaration solennelle réclama le paiement des droits d'enregistrement sur les biens acquis depuis 1520 par les ecclésiastiques, bénéficiers etc...(généralement tous les gens de main-morte).

L'Église, en particulier, utilisa toutes les procédures possibles pour ne pas les payer. Le Roi ne parvint même pas à obtenir l'inventaire des biens concernés. Les Jésuites de Nevers furent particulièrement habiles dans ces manœuvres retardatrices, puisqu'ils ne firent cette déclaration des biens acquis, qu'en 1693 soit 54 ans après l'édit royal.

1693 INVENTAIRE DES BIENS DU COLLÈGE.

Dans cet inventaire de leurs revenus, ils déclaraient recevoir deux pensions, l'une de 2000 livres sur le Duché de Nevers, et l'autre de 1775 livres sur la Ville. (à leur arrivée, la pension promise n'était que de 1300 livres). Ils possédaient encore depuis leur arrivée à Nevers: 3 métairies, à Saint-Eloy, Saint-Antoine et Sermoise, affermées à 240 livres, et en plus, 40 livres de rentes diverses. Ils déclaraient avoir acquis plus récemment une métairie à Coulanges, deux vignes, celle de Garchizy et celle des Perrières, qui rapportaient au total 240 livres par an. Leurs revenus s'élevaient donc à 3820 livres selon leurs déclarations.

Mais ils affirmaient que le Collège est criblé de dettes et dans peu obligé d'avoir recours à la ville afin qu'elle luy aide à sa subsistance. Déduction faite des charges et de la subsistance des régents à 300 livres par an, nous restons redevables de la somme de 4955 livres. Nous apprenons par cet acte qu'il y avait dans le collège, quinze à seize religieux et quelquefois davantage, et trois domestiques. Ceci nous donne une idée de l'importance qu'il avait acquise. En fait leur déclaration devait être incomplète car l'année suivante, ils durent payer au titre des droits d'enregistrement plus de 2500 livres, somme ramenée à 2375 livres, dont ils reçurent quittance le 31 mars 1694.

⁶² t. 1, p. 317

⁶³ Il s'agit d'une soutenance de thèses ; voir plus loin le chapitre qui consacré aux exercices publics au XVIIe et XVIIIe siècle.

⁶⁴ Parmentier, t. 1, p. 293

NOUVELLES DEMANDES DES JÉSUITES.

Sans doute demandèrent-ils à la ville de payer pour eux ces droits en s'appuyant sur la clause de leur contrat de 1607 déjà signalée et prévoyant que tous leurs biens étaient garantis, francs de taxes et de droits et que dans le cas contraire, la ville les prendrait à sa charge.

Entre temps , en 1657, le Roi exigea que la moitié de tous les droits et revenus des villes et des communautés du royaume lui soit versée. Les revenus de Nevers devinrent donc très faibles. Les Jésuites refusèrent de verser au Roi cet impôt sur leurs propres revenus, en déclarant qu'ils ne s'opposeraient pas à la levée des deniers royaux, à condition que leur part n'en soit pas diminuée. La ville devait donc verser au Roi la moitié de ses revenus, puis sur le restant, payer aux Jésuites toutes les rentes promises, et en plus reverser au Roi un impôt supplémentaire égal à la moitié des sommes reçues par les Jésuites.

En 1675, ceux-ci réclamèrent aux échevins des sommes prétendument dues de 1659 à cette date et s'élevant à un total de plus de 4000 livres. En 1725, c'est plus de 27 000 livres qu'ils réclamèrent.

Finalement, les habitants de Nevers se débarrassèrent de leurs échevins. Les nouveaux élus en 1733, reprenant tous les comptes antérieurs, en arrivèrent à la conclusion que les Jésuites étaient redevables à la Ville de la somme de 57 098 livres de trop perçu, ajoutant que: La pauvreté alléguée, de la Maison (les Jésuites) est affectée; aucune communauté de cette ville n'étant si opulente, ayant pour l'entretien de huit religieux, fondés par la ville, huit mille livres de rente sans aucune charge. Cette réaction vigoureuse ne dura pas et les nouveaux échevins s'usèrent inutilement dans cette querelle. D'un autre côté, assure Parmentier il leur était dû justice sur plusieurs objets qu'ils réclamaient avec droit ⁶⁵.

Tout cela aboutit à une transaction, le 5 mars 1737. La Ville leur payerait dorénavant 3000 livres de pension, outre les 200 livres pour les prix. Cet accord fut homologué par arrêt du conseil le 1er octobre et revêtu des lettres patentes.

À propos de la somme allouée par la ville pour payer les livres de Prix, nous avons un exemple précis de son utilisation, celui d'un livre donné à la distribution des prix de 1740 pour un deuxième prix d'interprétation (version latine) dans la troisième classe. C'est un in-folio, relié aux grandes armes de la Ville de Nevers. Titre : Histoire Romaine contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le commencement de l'empire d'Auguste jusqu'à celui de Constantin le Grand, par le R.P. en Dieu, F.N.Coeffeteau, de l'Ordre des Frères Prescheurs. Paris 1646. Ce livre avait donc un peu plus de cent ans. À l'intérieur, une dédicace en latin ⁶⁶ : "Je soussigné, témoin des éloges de Philibert Camuset à la distribution solennelle des prix faite au Collège de Nevers de la Société de Jésus, le vingtième (ou le trentième, le mot n'est pas très lisible) jour d'août 1740, atteste qu'il a obtenu le second prix d'interprétation, dans la troisième classe en foi de quoi, j'inscris ci-dessous son nom et j'appose le sceau de notre collège, et c'est signé : J. Tocquevilles. Ce livre nous apprend, outre le nom d'un élève et d'un professeur, que les ouvrages d'histoire, entre autres, avaient une grande longévité (plus d'un siècle), les travaux de recherche étaient rares et l'on n'envisageait même pas que leur contenu puisse être sérieusement remis en cause.

Mais en 1753, ils eurent besoin d'un secours pour bâtir une maison de plaisance à l'Ermitage. La Ville, avec l'autorisation de l'intendant M. de Bernage, leur donna 1200 livres et en promit autant après l'achèvement des travaux.⁶⁷

Le R.P.Nicolas le Petit ne leur écrivait-il pas, (très habilement) dans sa lettre traditionnelle de bons vœux, le 1 janvier 1757: Si la reconnaissance des bienfaits passés est un titre pour en mériter de nouveaux, que n'avons-nous pas à nous promettre pour l'avenir.

⁶⁵ *ibid.* p. 317.

⁶⁶ "ego infra scriptus testor laudium Philibertum Camuset in solemnibus proemiorum distributione facta in collegio nivernensi Societate Jesus die vigesima augusti 1740 secundum interpretationis proemium in tertia classe consecutum esse in quorum fidem nomen meum subscripsi et nostri collegii sigillum opposui. J. Tocquevilles." Ces renseignements nous ont été communiqués par un bibliophile nivernais ancien élève et professeur au lycée, M. Gash.

⁶⁷ *ibid* même page

En fait les procès et procédures n'ont jamais cessé de 1607 à 1762, coupés d'arrêts, de jugements, de transactions, d'accommodements, toujours remis en cause.

UN SECOND RÉGENT DE PHILOSOPHIE.

Malgré leurs querelles financières avec les Échevins, ceux-ci reconnaissaient la valeur de leur travail d'enseignants et le manifestaient concrètement.

Ainsi en 1724, la Ville établit un second régent de philosophie dont nous pouvons penser qu'il devait être spécialisé dans l'enseignement de la physique. Par la même occasion, elle fonda des prix pour les écoliers. Un arrêt du conseil du 4 juin et des lettres patentes du 17 juillet confirmèrent cet établissement et ordonnèrent que sur le produit de l'ancien octroi il serait pris annuellement 500 livres pour la pension et entretien du régent, et 200 livres pour les prix. Il était prévu que le Maire et en cas d'absence, le premier échevin, lors de la distribution des prix délivrerait en personne le premier prix et donnerait l'accolade et la couronne.

Mais s'ils se rendaient insupportables aux Échevins, ils amusaient le public. Le nombre des élèves augmentait et chaque année ils jouaient des farces et comédies en latin et en français. Les fidèles se pressaient à leurs cérémonies religieuses toujours pompeusement organisées.

Leurs privilèges étaient considérables et ils avaient un réel pouvoir

L'HISTOIRE DE VER-VERT.

Plusieurs auteurs ⁶⁸ affirment que l'auteur de Ver-Vert, le Jésuite Gresset ⁶⁹, avait été régent au Collège de Nevers, certains précisent même, régent de rhétorique.

F. Teissier ⁷⁰ ne parle même que de lui dans les deux pages qu'il consacre au Collège. C'est donc à Nevers que le fameux perroquet a vu le jour, et c'est au couvent des Visitandines de la rue Saint-Martin que se mangeaient les fameuses sucreries célébrées en de si jolis vers. Il nous raconte même une "piquante lecture" du poème, par l'auteur lui-même, à la supérieure des Visitandines, la curiosité la piquant, elle pria le Jésuite de lui faire faire la connaissance de son perroquet célèbre. Gresset résista d'abord ; mais il céda, sous la condition expresse que la supérieure seule assisterait à la lecture. On consentit et le poème entra au couvent. Bien entendu, les religieuses cachées derrière une tenture étaient présentes mais se trahirent par un éclat de rire à la lecture des deux vers :

"Enfin, avant de paraître au parloir,

"On doit au moins deux coups d'œil au miroir"

F. Teissier affirme que Gresset continua sa lecture malgré cette trahison et suggère que cet épisode fut la cause de son départ de l'ordre. Les Pères Jésuites, s'ils goûtaient l'esprit du poème, ne purent soutenir l'indiscrétion du poète qui admonesté, quitta la Compagnie de Jésus

⁶⁸ Notamment Alfred Massé, in *Monographies du Canton de Nevers*, AD, manuscrit, MS 116, p. 258 "*Gresset qui avait été répétiteur chez les Jésuites de Nevers*", il donne comme référence : *Gresset, Ver-Vert*, avec une préface de Georges d'Heylli, Paris, Mouquette, 1855, in *Avant-propos*

⁶⁹ Gresset (Jean-Baptiste Louis), né à Amiens en 1709, fut élevé chez les Jésuites, entra comme novice dans leur Compagnie à Paris en 1726, professa dans leurs collèges, à Moulins (1728), Tours (1729), Rouen (1733). Après un premier recueil de poésies (1731), il publie en 1734, *Vert-Vert, histoire d'un perroquet de Nevers* puis *Le Carême impromptu* et *Le Lutrin vivant*, contes en vers. Il va étudier la théologie à Paris et publie *La Chartreuse* (où il évoque sa cellule du Collège Louis-le-Grand), puis *Ombres*. Il est relégué à La Flèche puis dut abandonner l'ordre en 1735. Sa carrière littéraire se poursuit à Paris, il est même appelé deux fois en Prusse par Frédéric II et accepta de faire partie de l'Académie de Berlin, il est élu à l'Académie française en 1748. L'année suivante, il retourne se fixer à Amiens où il se marie et fonde une Académie des sciences, des belles-lettres et des arts. Il publie des épîtres, des poèmes, des discours, des tragédies et des comédies. Il meurt en 1777.

⁷⁰ F. Teissier, *Nevers et le Département de la Nièvre*, Fromont-Venier éd. Nevers 1880, 108 pages in 8° pp. 22 et 23

et rentra à Paris dans la vie séculière. D'après lui la chambre occupée par Gresset existe encore (en 1880 !!!)

Jusqu'à présent son nom n'a pas été retrouvé dans les listes des Jésuites de Nevers. Mais Raoul Toscan ⁷¹ prétend avoir établi l'histoire vraie de son amusant poème :

Gresset est né à Amiens en 1709. Il fit ses études chez les Jésuites, puis dès l'âge de dix-neuf ans, enseigna dans les établissements de l'ordre. C'est ainsi qu'il fut professeur de quatrième à Moulins jusqu'en 1729, puis de rhétorique à Tours et à Rouen. C'est là que, venu en 1734, lui fut raconté l'aventure de ce perroquet élevé par les Visitandines de cette ville. Le jeune professeur se divertit fort du récit et c'est ainsi qu'il écrivit ce charmant poème de Ver-Vert, qui demeure un des bijoux de la poésie badine du XVIII^e siècle. Mais pour ne point contrister les nonnes, l'aventure réelle, qui avait fait déambuler le perroquet sur les chalands de la Seine, fut transposée. Gresset la situa chez les Visitandines de Nevers, puis chez les "voituriers d'eau" qui sillonnaient alors la Loire jusqu'à Nantes.

Quoi qu'en ait dit la légende, Gresset ne résida jamais dans notre ville. Il la connut sans doute, la traversa en prenant le chemin de Moulins, mais ce fut tout.

Cependant Ver-Vert, et donc Gresset, font désormais partie du patrimoine nivernais. Même si ce n'est qu'une légende, elle nous apporte un supplément de poésie. Plusieurs magasins dont une boutique de livres anciens bien connue des bibliophiles, ont mis son nom sur leurs enseignes. Nos édiles viennent de créer un sentier de promenade le long de la Loire en direction de Marzy, baptisé de son nom. Son image illumine les panneaux explicatifs des paysages, de la flore et de la faune de Loire, (lui qui n'a certainement jamais vu que la Seine). François Lechat, ancien élève du lycée et auteur d'une très érudite histoire des rues de Nevers ⁷², rapporte qu'une dame de Nevers m'a affirmé avoir vu, de ses yeux vu, la tombe de Ver-Vert dans l'enclos de l'ancien monastère des Visitandines qui fut démoli à partir de 1903 à l'exception de la chapelle baroque classée monument historique.

À l'appui de cette légende nous pouvons citer un document très officiel intitulé PLAN extrait de la brochure : LA CASERNE DE NEVERS, par MM. A. Bouveault & Victor Locquin et qui serait la Copie exacte d'une partie du plan de la VILLE DE NEVERS Terminé en 1759 ⁷³. Or sur ce plan figure dans un angle du jardin des Visitandines, un monument légendé "P" Emplacement du tombeau de Vert-Vert. En 1759 ce tombeau figurait donc officiellement sur les plans de la ville. Tout ce quartier a été démoli par le bombardement de 1944.

Domage que nous ne puissions pas "annexer" son auteur à l'histoire de notre lycée. Celui-ci, répondant ⁷⁴ à des lecteurs de son poème qui lui demandaient si cette histoire était authentique, leur répondit plaisamment :

...dès que Vert-Vert est cité
Dans les archives du Parnasse
Quel incrédule aurait l'audace
D'en soupçonner la vérité.

Il nous invite donc à préférer la légende à la vérité historique, ce qui justifie la place que nous lui faisons ici. La Ville de Nevers a fait de même en donnant son nom à une rue débouchant sur le boulevard Victor-Hugo.

1762- EXPULSION DES JÉSUITES.

Cependant leur chute était proche. Ils furent chassés du Portugal en 1759. En France, le Roi ne les défendait plus et en 1761 divers décrets et arrêts du Parlement de Paris furent pris contre eux, puis celui du 6 août 1762 confisqua tous les biens des Jésuites et les chassa de

⁷¹ Raoul Toscan. *La curieuse histoire de Nevers*, tome 2, pp. 40 à 42. Voir aussi d'autres érudits comme Taverna, Desforges et aussi François Lechat, (notes suivantes)

⁷² François Lechat *Nevers pas à pas*, (Prix du Centenaire de l'Aiguillon 1980), Impr. Clerc Saint-Amand 1988, p. 302

⁷³ Collection personnelle. Selon une indication imprimée : *L'original de ce plan se trouve au musée du Château.*

⁷⁴ Voir œuvres complètes de Gresset

leurs collèges, aggravé en février 1764 par leur bannissement hors du ressort du Parlement de Paris, décret imité par les autres parlements de France. Tout s'achèvera pour eux par le bref du Pape Clément XIV du 21 juillet 1773 qui supprima et abolit la Société de Jésus. Le pape n'avait pu résister à la pression des Rois de France, d'Espagne et du Portugal nommés dans ce bref et qui exigeaient cette suppression.

Les Jésuites avaient vu se dresser contre eux, non seulement leurs anciens adversaires sur le plan religieux, comme les Jansénistes en France, mais aussi leurs adversaires politiques, comme, au Portugal, les "colons" du Brésil contre lesquels ils avaient édifié les fameuses "réductions" du Paraguay et en Espagne ou en France, les partisans de l'autorité nationale (en France : le gallicanisme) contre leur "ultramontanisme". Les accusations d'hérésies ou d'hétérodoxie portées contre eux semblent bien être des prétextes. La fin des Jésuites était d'ordre éminemment politique. Voir à ce sujet Lacouture : Jésuites tome 1 chapitre XIV.

Les Échevins de Nevers et les officiers du bailliage ducal protestèrent contre l'expulsion des Jésuites, firent l'éloge de ceux de Nevers et attestèrent qu'ils n'avaient jamais enseigné à leurs élèves l'abominable doctrine qui a été si justement condamnée par l'arrêt de la cour. Ils demandèrent que les onze pères qui constituaient le personnel enseignant pussent continuer leurs fonctions et affirmèrent qu'il serait d'ailleurs impossible de les remplacer par des ecclésiastiques et que les maîtres laïques sont des mercenaires dans lesquels on ne trouverait pas un zèle désintéressé, des mœurs irréprochables, des sentiments élevés, une conduite grave et soutenue. Ce qui semble démontrer, a contrario que c'étaient là, les qualités reconnues des Pères Jésuites. Après tous les incidents, disputes, procès, évoqués plus haut, cette protestation des Échevins, appuyés semble-t-il par l'opinion générale à Nevers, prouve au moins leur popularité et la reconnaissance des mérites de leur enseignement.

Comme lors de leur première expulsion de France, les manifestations nivernaises ne leur servirent à rien et le Parlement comme l'Université répondirent vertement à ces demandes, enjoignant aux Échevins de recruter immédiatement de nouveaux maîtres, faute de quoi le collège de Nevers serait supprimé et ses revenus transformés en bourses d'enseignement pour le collège de Bourges.

Avec l'aide de l'Évêque, les échevins recrutèrent le 8 mars 1762, sept prêtres, diacres ou clercs pour assurer les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cependant, pour servir l'intérêt des Jésuites, ils firent construire un mur réservant aux Pères une grande partie des bâtiments et notamment l'église. Il fallut que le Procureur du Roi intervînt en personne pour faire rendre à l'usage public ces bâtiments, démolir le mur, et ne réserver pour les anciens maîtres comme il les appelait, que leur maison d'habitation. De même il fallut citer au tribunal diverses personnes qui avaient pris en dépôt, des vases sacrés, ornements et argenterie appartenant au collège (vols du 20 avril 1762).

Après cela, le Procureur fit dresser l'inventaire de tous les biens du collège. De nouvelles contestations surgirent avec les Échevins de Nevers acharnés à défendre les intérêts des Jésuites, mais finalement l'arrêt du 6 août 1762 les contraignit à abandonner leurs maisons et l'habit de leur ordre, à cesser toute relation entre eux et avec leurs anciens supérieurs et à prêter serment aux lois du royaume. Ceux de Nevers quittèrent donc le collège et on dressa un inventaire de leur bibliothèque (2 402 volumes dont 50, proscrits par la cour, furent confisqués. Notons qu'en 1791, il n'en restait que 796 selon l'inventaire du 2 août)